



LA PRESSE

« NOUS ALLONS ÊTRE UN CLUB COMPÉTITIF »

P.K. Subban et le Canadien amorcent la nouvelle saison, ce soir, contre les Maple Leafs.

NOS EXPERTS SE PRONONCENT SUR LA SAISON 2013-2014

PHILIPPE CANTIN
LA DOUBLE PERSONNALITÉ DE LA LNH

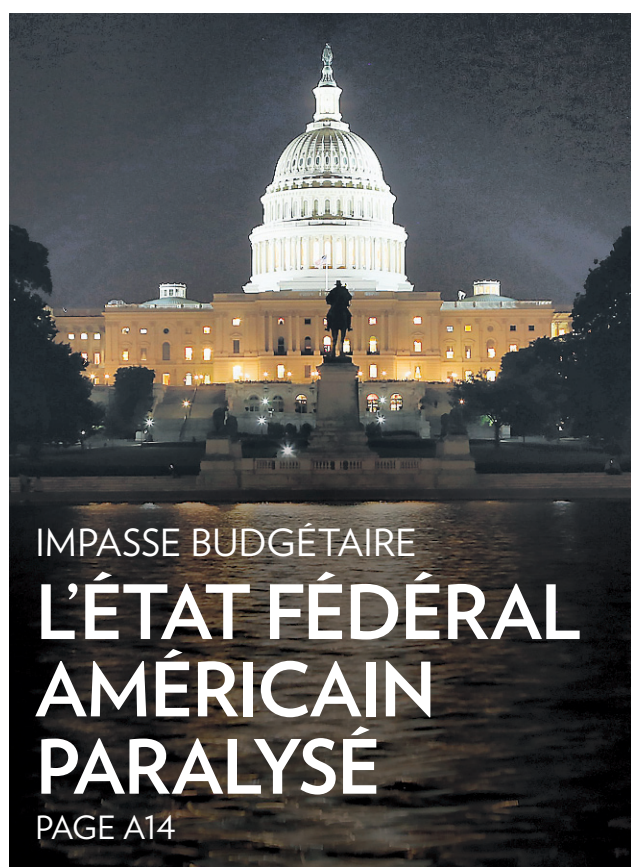
SPORTS

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

EXCLUSIF HAUSSE DE LA TAXE SCOLAIRE

QUÉBEC VEUT UN REMBOURSEMENT DE 100 MILLIONS

Le gouvernement Marois entend contraindre les commissions scolaires à retourner aux contribuables la moitié des sommes accumulées par la hausse de taxe. PAGES A2 ET A3



IMPASSE BUDGÉTAIRE

L'ÉTAT FÉDÉRAL AMÉRICAIN PARALYSÉ

PAGE A14

PHOTO KEVIN LAMARQUE, REUTERS



LES BEATLES À POINTE-À-CALLIÈRE

UNE BALADE DANS LA ROLLS ROYCE DE JOHN LENNON

ARTS

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

NOS CHRONIQUEURS

VINCENT MARISSAL
COMME UN PARFUM D'ÉLECTIONS... PAGE A3

YVES BOISVERT
UNE POLITISATION DE LA COUR SUPRÊME? PAGE A12

STÉPHANIE GRAMMOND
VOTRE PRÉRETRAITE BAT EN RETRAITE AFFAIRES

MARC CASSIVI
DAVID GILMOUR ET LA PENSÉE MACHO ARTS

PORTER SE TOURNE VERS L'ONU POUR ÉVITER L'EXTRADITION

PAGE A5



EXCLUSIF PREMIUM OUTLETS MONTRÉAL

LES GRANDES MARQUES SE LAISSENT DÉSIRER

AFFAIRES

ILLUSTRATION LA PRESSE



sunwing.ca

CET HIVER, ÉVADEZ-VOUS À FORT LAUDERDALE

à partir de **362\$**

Vols seulement du 11 au 21 décembre
Prix par personne, taxes incluses • 7 nuits

Prix en vigueur pour les nouvelles réservations seulement et sujets à changement en tout temps sans préavis. Les prix incluent pas les frais de contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages de 2,005 par tranche de 1 000\$ de services achetés. Vols opérés par Sunwing Airlines. Titulaire d'un permis du Québec. 01102013

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE
« La saison du Canadien commence ce soir: enfin! » - Pauline Marois

Venez voir mon blogue! www.lapresse.ca/laporte



L-V 6 21924 98765 1



OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Présenté par **Hydro Québec**

CETTE SEMAINE! ADAM COHEN, CŒUR DE PIRATE & L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

MERCREDI 2 OCTOBRE / 20h

JEUDI 3 OCTOBRE / 20h

BILLETTS À PARTIR DE 40\$

taxes en sus

BANQUE NATIONALE Colaborateur de saison

MAISON SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL | **OSM.CA** 514 842-9951

Billets également disponibles à la **Place des Arts**

AIR CANADA Transporteur officiel de l'OSM depuis plus de 30 ans

Partenaires publics: **LOTTO QUÉBEC**, **CONSEIL DES ARTS**

Diffuseur officiel: **La Presse**, **Radio-Canada**

ACTUALITÉS



MAROIS RÉCLAME 100 MILLIONS EN CRÉDIT DE TAXE SCOLAIRE

Québec entend forcer les commissions scolaires à rembourser près de 100 millions aux contribuables qui ont subi une hausse de taxe salée. Il évoque même l'idée d'abolir ces structures. C'est ce que révèlent des documents que *La Presse* a obtenus et qui seront au cœur des discussions entre la première ministre Pauline Marois et la Fédération des commissions scolaires du Québec aujourd'hui.



TOMMY CHOUINARD

EXCLUSIF

QUÉBEC — Les propriétaires de maisons et autres immeubles résidentiels se feraient rembourser près de 100 millions de dollars sous forme de crédit de taxe scolaire l'an prochain.

Québec entend en effet contraindre les commissions scolaires à leur retourner la moitié de la cagnotte qu'ils ont accumulée avec leurs hausses de taxes salées.

La première ministre Pauline Marois et la ministre de l'Éducation Marie Malavoy présenteront ce scénario à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) aujourd'hui, à Québec.

À l'issue d'une première rencontre, le 16 septembre, elles lui ont donné deux semaines pour trouver des « pistes de solution » en vue de réduire les hausses de taxes. Or, Québec est plutôt déçu des informations qu'il a obtenues jusqu'ici au sujet de ces solutions.

Les commissions scolaires proposeraient de se serrer un peu plus la ceinture en réduisant leurs dépenses administratives et demanderaient au gouvernement

de pouvoir piger davantage dans leurs surplus. Mais elles écarteraient tout remboursement des taxes scolaires.

Québec a donc conçu un scénario qui serait imposé aux commissions scolaires. Selon les documents du Conseil exécutif, le gouvernement entend demander aux commissions d'assumer 50 % des compressions de 200 millions de dollars qui leur ont été imposées dans le budget Marceau avec l'abandon d'un programme de péréquation.

Rappelons qu'elles avaient décidé de refiler la quasi-totalité de cette facture aux contribuables. Québec leur reproche de ne pas avoir coupé suffisamment

dans leurs dépenses administratives.

Par exemple, à Saint-Jean-sur-Richelieu, sur le territoire de la commission scolaire des Hautes-Rivières, la taxe scolaire a bondi de 29 %, ce qui représente 275 \$ de plus pour une maison de 220 000 \$. Un crédit de taxe pourrait atteindre une centaine de dollars dans ce cas.

Notons que la facture de taxe scolaire d'un contribuable peut également avoir gonflé en raison de l'augmentation de la valeur foncière de sa propriété.

Crédit de taxe scolaire

Des 200 millions demandés, les commissions scolaires ont récupéré 193 millions avec une hausse de la taxe

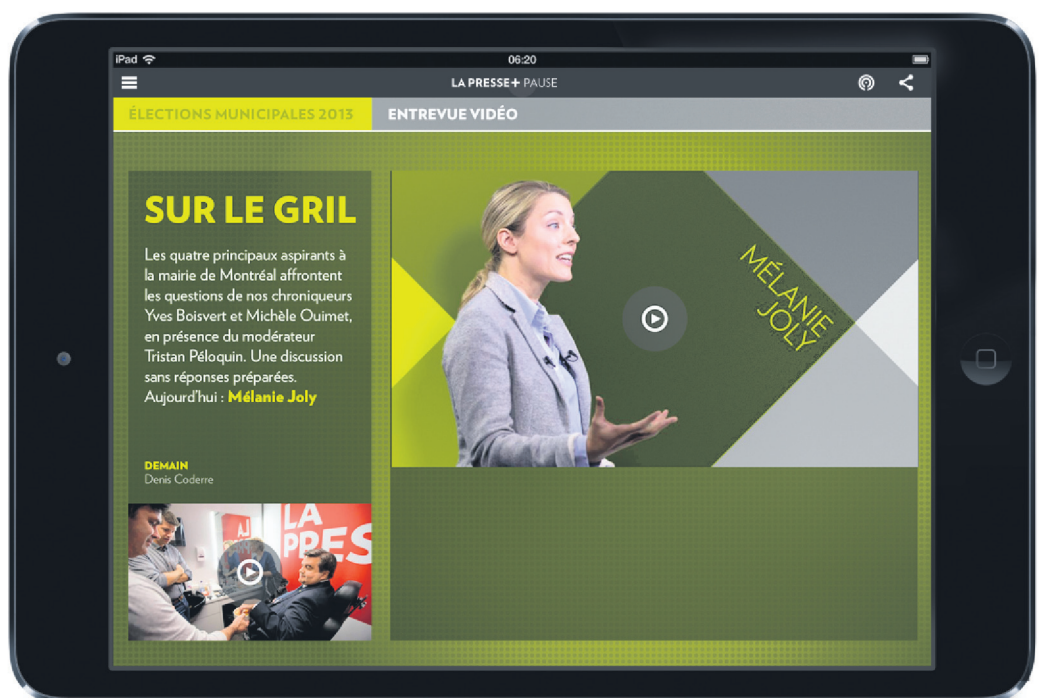
ULYSSE NARDIN
SINCE 1846 LE LOCLE - SUISSE

WWW.ULYSSE-NARDIN.COM

CHÂTEAU D'IVOIRE
JOAILLIERS

MONTRÉAL • 2020 RUE DE LA MONTAGNE, 514 845 4651
SANS-FRAIS | 888 883 8283
WWW.CHATEAUIVOIRE.COM

À découvrir en exclusivité dans *La Presse+*



Les quatre principaux aspirants au poste de maire de Montréal affrontent les questions de nos chroniqueurs Yves Boisvert et Michèle Ouimet, en présence du modérateur Tristan Péloquin. Une discussion sans réponses préparées.

Aujourd'hui > Mélanie Joly

Demain > Denis Coderre



VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?
commentaires@lapresse.ca

SOMMAIRE

Amusez-vous!	SPORTS 7
Astrologie du jour	AFFAIRES 10
Bourses	AFFAIRES 8
Débats	A 16 et A17
Décès	AFFAIRES 10
Horaire télévision	ARTS 6

Loteries	A 15
Monde	A 14 et A 15
Petites annonces	AFFAIRES 4 et AFFAIRES 9
Sudoku	AFFAIRES 4

Météo

Passages nuageux, maximum 24, minimum 16. AFFAIRES 9



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE

scolaire, qui se chiffre en moyenne à 14,9 %. Elles devraient donc retourner aux contribuables environ la moitié de cette somme, autour de 93 millions de dollars, selon les documents obtenus.

Ce remboursement prendrait la forme d'un crédit de taxe scolaire pour l'année 2014-2015.

En clair, ce crédit viendrait diminuer le montant de la facture à payer l'an prochain. Il est toutefois envisagé que le crédit de taxe soit étalé sur deux ans. Le crédit s'élèverait à des dizaines, voire plus d'une centaine de dollars, selon le cas.

Seuls les contribuables propriétaires d'un immeuble résidentiel auraient droit à un crédit de taxe, précisent les documents obtenus par *La Presse*. Cette décision risquerait de provoquer la colère dans le secteur commercial et industriel.

Projet de loi

Le gouvernement Marois prévoit de déposer un projet de loi cet automne pour permettre l'attribution du crédit

de taxe. Il est en effet obligé de modifier la Loi sur l'instruction publique s'il veut mettre en œuvre son plan, indique le Conseil exécutif.

Forcer les commissions scolaires à rembourser aurait un impact majeur sur les finances publiques: elles feraient toutes des déficits cette année. Ces déficits

qui doit retrouver l'équilibre budgétaire cette année. Et la tâche s'annonce difficile: les finances publiques sont dans le rouge de 1,8 milliard de dollars en date du mois de juin, selon le plus récent rapport de son ministère.

Certes, les commissions scolaires ont des surplus cumulés qui s'élèvent à

Selon les documents du Conseil exécutif, le gouvernement entend demander aux commissions scolaires d'assumer 50 % des compressions de 200 millions de dollars qui leur ont été imposées dans le budget Marceau avec l'abandon d'un programme de péréquation.

d'exercice atteindraient 138 millions de dollars, selon le Conseil exécutif.

Comme les commissions scolaires sont dans le périmètre comptable du gouvernement, leurs déficits viendraient donner des maux de tête au ministre des Finances, Nicolas Marceau,

1 milliard de dollars. La moitié est toutefois constituée d'actifs comme la valeur des terrains et des bâtiments, et ne peut être utilisée. Les déficits d'exercice viendraient faire fondre ce surplus, qui aident le gouvernement à avoir un bilan positif dans ses livres.

Québec envisage l'abolition des commissions scolaires

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Le gouvernement Marois met sur la table pour la première fois l'idée d'abolir les commissions scolaires, l'un des engagements électoraux de la Coalition avenir Québec (CAQ). Il veut mettre sur pied un comité qui aurait pour mandat d'étudier cette option, entre autres.

Selon les documents émanant du Conseil exécutif que *La Presse* a obtenus, le mandat du comité serait d'étudier le financement et la gouvernance du préscolaire, du primaire et du secondaire.

Il se pencherait sur les sources de financement des commissions scolaires et sur leur situation financière. Il proposerait des mesures pour améliorer l'équité et l'efficacité du financement du système scolaire.

Surtout, Québec demanderait au comité d'évaluer les « modes de gouvernance » utilisés ailleurs et de proposer une « restructuration globale du système scolaire ». Il évaluerait la pertinence de maintenir ou d'abolir les commissions scolaires, précisent les documents obtenus par *La Presse*.

Ce scénario fera rager la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ). Il y a deux semaines, sa présidente, Josée Bouchard, disait à *La Presse* qu'elle soupçonne le gouvernement de « faire le jeu de la CAQ » et de vouloir « aller chercher son électoral ».



PHOTO LE QUOTIDIEN

La présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Josée Bouchard, soupçonne le gouvernement de « faire le jeu de la CAQ ».

L'abolition des commissions scolaires est un cheval de bataille de la CAQ et de la défunte Action démocratique du Québec. Le gouvernement minoritaire de Pauline Marois cherche à obtenir l'appui de la formation de François Legault dans sa bataille contre les commissions scolaires. Il n'a pas le choix: il doit faire adopter un projet de loi cet automne s'il veut permettre le versement des crédits de taxes scolaires.

Le mandat du comité pourrait durer six mois, selon les documents du gouvernement. Ses recommandations pourraient bien n'être connues qu'après les prochaines élections.

La FCSQ réclame depuis des mois un nouveau pacte fiscal avec Québec. Le comité pourrait répondre en partie à ses revendications. Il faut s'attendre à des discussions serrées entre Québec et les commissions scolaires au sujet des experts qui seraient nommés au comité.

Comme un parfum d'élections...



Après l'intégrité et le dossier identitaire, la bataille contre les commissions scolaires! Si ça continue, Pauline Marois va s'approprier le Projet Saint-Laurent et promettre, comme François Legault, une vallée de l'innovation le long du fleuve!

Les libéraux aimeraient bien attirer quelques députés caquistes dans leurs rangs avant les prochaines élections, mais les péquistes, pour leur part, ne visent que les électeurs de la Coalition avenir Québec (CAQ).

Si vous aviez encore un doute, lisez le texte de mon collègue Tommy Chouinard, qui vous apprendra que le gouvernement Marois veut forcer les commissions scolaires à rembourser les propriétaires qui ont subi des hausses de taxe scolaire et songe même à abolir ces institutions, une idée que Pauline Marois ridiculisait il y a à peine un an. Selon le Parti québécois (PQ), la CAQ faisait une fixation sur des débats de structures.

C'est, du moins, ce que disaient Pauline Marois et ses principaux lieutenants l'an dernier en campagne électorale.

Mais bon, il n'y a que les fous qui ne changent pas d'idée, apparemment, et le PQ serait bien fou, en effet, de se priver de piger dans les platebandes de la CAQ. Après tout, il ne lui manque que 4 ou 5 points auprès des électeurs francophones, répartis essentiellement dans trois douzaines de circonscriptions du 450, pour arracher une majorité.

Si vous aviez encore des doutes sur une possible campagne électorale cet automne, faudra peut-être réviser vos prévisions. Pauline Marois a beau dire qu'elle n'est pas en mode préélectoral (tiens, me semble avoir déjà entendu cela, de la bouche de Jean Charest, notamment, en 2008), elle semble mettre en place tous les éléments. Juste au cas, on n'est jamais trop prudent!

Pour vous en convaincre, faites une petite visite virtuelle sur le site officiel de la première ministre. Ce n'est que photos et communiqués d'annonces de création d'emplois, de soutien à un secteur ou à une région, de nouvelles politiques et même de musée à 1 \$!

Plusieurs ministres de M^{me} Marois, Jean-François Lisée, Maka Kotto ou Sylvain Gaudreault, notamment, sont très visibles.

Bernard Drainville, lui, a un peu disparu après avoir été surexposé dans les médias, et sa charte des « valeurs québécoises » a pris quelques coups dans les flancs – et on s'inquiète, à Québec, d'une lettre à venir de Jacques Parizeau sur le sujet.

Mais que ce projet passe ou pas, le PQ fait le pari qu'il a déjà fait le travail en remobilisant une certaine base nationaliste. Il sera loisible pour le PQ de rejeter le blâme d'un échec sur les libéraux en campagne électorale.

Pauline Marois a beau dire qu'elle n'est pas en mode préélectoral, elle semble mettre en place tous les éléments.

Le gouvernement Marois souhaite aussi que l'affaire Boisclair-Duchesneau s'éteigne, maintenant qu'elle est devant les tribunaux (ou sur le point de l'être).

Selon des rumeurs entendues ces derniers jours à Québec, le PQ aurait déjà lancé un appel d'offres pour ses pancartes, ce qui a évidemment mis la puce aux oreilles des autres partis.

Les libéraux, eux, s'attendent à des élections, qui seraient déclenchées tout de suite après les municipales, le 3 novembre.

Le scénario repose sur un calcul plausible: sachant qu'il n'atteindra pas l'équilibre budgétaire comme prévu (on parle même d'un possible trou de deux milliards), le gouvernement sait qu'il risque de se faire renverser dans la honte, sans avoir la mainmise sur le calendrier électoral.

Tout semble accréditer, ces jours-ci, l'hypothèse d'un alignement hâtif des étoiles en vue d'un scrutin le 9 décembre.

Tout, ou presque. Reste un « détail »: aucun parti « n'a les chiffres » dans les sondages, comme disent les stratèges, leur permettant de rassurer leur caucus et leurs militants.

En ce moment, le PQ peut se dire qu'il vaut mieux déclencher maintenant parce que la situation risque d'être pire au printemps et qu'elle pourrait lui être favorable cet automne, ce qui revient à se lancer sur un acte de foi.

Le PQ pourra aussi se dire que Pauline Marois, même si elle n'est pas une *campagner* redoutable, risque d'être meilleure, plus aguerrie et plus expérimentée que Philippe Couillard, la recrue du groupe des chefs, qui n'a pas le charisme et les réflexes de Jean Charest.

Soit, mais en ce 1^{er} octobre, l'idée de déclencher des élections dans une trentaine de jours tient à une chose: Pauline Marois devra se lever un matin et lancer les dés en croisant les doigts.



Pour joindre notre chroniqueur: vincent.marissal@lapresse.ca



Innové pour exalter

MA NISSAN
MA FAÇON D'AVANCER

LIQUIDATION

2013



Rogue SL 2013 à traction intégrale illustré ^Δ



Sentra 1.8 SR 2013 illustré ^Δ

ROGUE 2013 à traction avant de Nissan

FINANCEMENT À L'ACHAT

0% JUSQU'À **84** MOIS*

SUR LE MODÈLE
ROGUE S 2013
À TRACTION AVANT
SEULEMENT

OU

5 000\$
DE RABAIS À L'ACHAT AU COMPTANT†

DE RABAIS À L'ACHAT AU COMPTANT†

SUR D'AUTRES MODÈLES
ROGUE 2013 SÉLECTIONNÉS
(à l'exception du Rogue S 2013 à traction avant)

SENTRA 1.8 S 2013 de Nissan

FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE

85\$ /2 SEM. **0%** SUR **84** MOIS*

0\$ en comptant initial

PRIX À L'ACHAT À PARTIR DE

15 430\$**

OFFRE SPÉCIALE DE LANCEMENT

LA NOUVELLE **VERSA NOTE 1.6 S 2014**

FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE

78\$ /2 SEM. **0,9%** SUR **84** MOIS*
0\$ en comptant initial

PRIX À L'ACHAT À PARTIR DE

13 680\$**



Versa Note SL 2014 avec ensemble technologie illustrée ^Δ

VOUS POURRIEZ AUSSI OBTENIR

4 PNEUS D'HIVER SANS FRAIS[‡]
À L'ACHAT OU À LA LOCATION DES MODÈLES VERSA NOTE 2014 / BERLINE VERSA 2013 ET 2014 / BERLINE ALTIMA 2013 ET 2014 / SENTRA 2013



VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE NISSAN DÈS MAINTENANT OU CONSULTEZ CHOISISSEZNISSAN.CA

L'Association des concessionnaires Nissan du Québec

Les offres sont en vigueur du 1er au 31 octobre 2013 chez les concessionnaires Nissan participants. Les offres de financement sont disponibles uniquement auprès de Nissan Canada Finance pour une durée limitée, sont sujettes à l'approbation de crédit et sont exclusives. Les frais de transport et de prélivraison, la taxe sur le climatiseur (si applicable), les droits spécifiques sur les pneus neufs, les rabais du manufacturier et les contributions des concessionnaires sont inclus. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. Offres pouvant faire l'objet de changements ou modifications sans préavis. Les concessionnaires peuvent vendre à prix moindre. Visitez votre concessionnaire pour tous les détails. * L'offre de 0,9 %/0 %/0 % de financement à l'achat jusqu'à 84 mois est applicable à l'achat des modèles neufs suivants : Versa Note 1.6 S 2014 (B5RG54 AA00) / Rogue S à traction avant 2013 (W6RG13 AA00) / Sentra S (C4LG53 AA00). Un rabais du manufacturier de 1 250 \$/500 \$ est applicable uniquement et est inclus dans le prix à l'achat des modèles Versa Note 1.6 S 2014 (B5RG54 AA00/B5RG14 AE00) / Sentra 1.8 S 2013 (C4LG53 AA00/BK00) avec boîte manuelle. Ces rabais sont disponibles au financement à l'achat uniquement auprès de Nissan Canada Finance. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Certaines conditions s'appliquent. Une contribution concessionnaire de 500 \$ est applicable et inclut dans le prix à l'achat de la Sentra 1.8 S 2013 (C4LG53 AA00) avec boîte manuelle. Exemple de financement basé sur un prix de vente de 25 843 \$ pour un Rogue S 2013 à traction avant, avec boîte CVT neuf, à un taux de crédit de 0 % pour un terme de 84 mois. Versements de 128 \$ aux 2 semaines avec 2 500 \$ en comptant initial ou échange équivalent. L'offre est basée sur 182 versements aux 2 semaines et inclut des frais de crédit de 0 \$ pour une obligation totale de 25 843 \$. ** Prix à l'achat de 13 680 \$ (incluant 1 250 \$ en rabais du manufacturier) pour la toute nouvelle Versa Note S 2014 (B5RG54 AA00) avec boîte manuelle / 25 843 \$ pour le Rogue S 2013 à traction avant (W6RG13 AA00) / 15 430 \$ (incluant 500 \$ en rabais du manufacturier et 500 \$ en contribution concessionnaire) pour la Sentra 1.8 S (C4LG53 AA00) 2013 avec boîte manuelle. Un rabais du manufacturier de 1 250 \$/500 \$ est applicable uniquement et est inclus dans le prix à l'achat des modèles Versa Note 1.6 S 2014 (B5RG54 AA00/B5RG14 AE00) / Sentra 1.8 S 2013 (C4LG53 AA00/BK00) avec boîte manuelle. Ces rabais sont disponibles au financement à l'achat uniquement auprès de Nissan Canada Finance. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Certaines conditions s'appliquent. Δ Prix à l'achat de 20 700 \$ pour la toute nouvelle Versa Note SL 2014 avec ensemble technologie (B5TG14 AA00) et boîte CVT telle qu'illustrée / 36 263 \$ pour le Rogue SL (Y6TG13 AA00) 2013 à traction intégrale tel qu'illustré / 21 630 \$ pour la Sentra SV (C4RG13 RT00) avec ensemble SR et boîte CVT telle qu'illustrée. † Le rabais à l'achat au comptant de 5 000 \$ est applicable uniquement aux modèles neufs de Rogue 2013, à l'exception du Rogue S 2013 à traction avant. Le rabais à l'achat au comptant sera déduit du prix de vente négocié avant les taxes et ne peut être combiné à des taux subventionnés de financement à l'achat ou à la location. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre. Certaines conditions s'appliquent. ‡ L'offre de 4 pneus d'hiver sans frais est en vigueur du 1er octobre au 2 décembre 2013 et s'applique à l'achat ou à la location d'un des modèles neufs de Versa Note 2014/berline Versa 2013 et 2014/Sentra 2013/berline Altima 2013 et 2014. Sur modèles de pneus sélectionnés. Les pneus illustrés sont à titre indicatif seulement. L'installation et la mise au point des pneus ne sont pas incluses dans cette offre. Ces offres peuvent être modifiées, prolongées ou annulées sans avis. Adressez-vous à votre concessionnaire Nissan participant pour en obtenir tous les détails. ©1998-2013 Nissan Canada Inc. et Nissan Canada Finance une division de Nissan Canada Inc. Les noms, logos, slogans, noms de produits et noms des caractéristiques de Nissan sont des marques de commerce utilisées sous licence ou appartenant à Nissan Motor Co. Ltd. ou à ses filiales nord-américaines.

Porter se tourne vers l'ONU

L'ex-DG du CUSM dépose une requête pour violation des droits de l'homme afin d'éviter l'extradition

PASCAL BRETON

Dans une ultime tentative pour éviter une extradition vers le Canada, l'ancien directeur général du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), le D^r Arthur Porter, a déposé une requête auprès de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour violation des droits de l'homme.

Le D^r Arthur Porter est incarcéré depuis le 27 mai dernier dans une prison du Panama. Il y a été arrêté avec sa femme, Pamela Mattock, alors qu'il était en transit depuis les Bahamas, où il vit maintenant. L'Unité permanente anticorruption (UPAC) avait lancé un mandat d'arrêt contre lui en février.

Depuis son arrestation, le D^r Porter est en attente d'une

extradition vers le Canada. Sa femme a été extradée cet été.

L'ancien patron du CUSM est accusé de fraude et d'abus de confiance pour avoir accepté un pot-de-vin de plusieurs millions de la part de SNC-Lavalin. Il aurait favorisé l'entreprise dans l'attribution du lucratif contrat de construction du nouveau CUSM, sur le campus Glen.

Depuis sa prison de La Joya, au Panama, le D^r Porter s'est adressé au Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme, dans une ultime tentative.

Phase terminale

Dans la requête, que *La Presse* a obtenue, l'avocat du D^r Porter insiste sur le fait que son client est atteint d'un cancer du

poumon en phase terminale. La maladie a été diagnostiquée en janvier 2013, dans sa clinique de Nassau, aux Bahamas.

Depuis son arrestation, la requête précise que le D^r Porter n'a pas vu de médecin ni passé d'examen pour suivre l'évolution de sa tumeur.

Il continue tout de même de suivre des traitements de chimiothérapie, explique son médecin traitant, le D^r Karol Sikora, de l'hôpital Hammersmith, à Londres, également copropriétaire d'un centre d'oncologie aux Bahamas avec Arthur Porter.

«Il répond bien au traitement, mais pour combien de temps? On sait qu'après six mois de traitement, le patient développe une résistance au médicament»,

explique le D^r Sikora, qui a vu Arthur Porter il y a six semaines.

La forme de cancer dont il est question est rare, ajoute le D^r Sikora, qui l'a tout de même trouvé en «bonne forme». Il ajoute qu'il ne s'explique pas pourquoi il est en prison au lieu de se trouver dans un centre d'oncologie.

Délai dépassé

Dans la requête, l'avocat d'Arthur Porter allègue que son patient est «victime d'actes injustifiés commis par les autorités gouvernementales» du Panama. Les autorités auraient notamment dépassé le délai de détention maximal pour une arrestation préventive.

Dans une lettre jointe au document, le D^r Porter rappelle

pour sa part qu'il est «détenu de façon préventive» à la demande du Canada et qu'il n'a commis aucun crime au Panama.

Il nie «catégoriquement» avoir subi quelque influence que ce soit dans l'attribution du contrat du CUSM.

Le D^r Porter a été nommé directeur général du CUSM en 2004. Il a aussi été président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. En 2011, il a quitté précipitamment son poste et s'est exilé aux Bahamas, où il a notamment été à la tête d'une clinique d'oncologie. C'est à la suite d'une longue enquête de l'escouade Marteau qu'il a été arrêté.

— Avec la collaboration de Vincent Larouche

« Je ne suis pas une fraudeuse ! »

Le tiers des 1000 assistés sociaux qui ont reçu deux chèques en ont restitué un à Québec

HUGO MEUNIER

Ce sont 1000 chèques d'aide sociale d'une valeur d'environ 700 000\$ qui ont été délivrés en double lors d'une erreur opérationnelle survenue la semaine dernière, a reconnu le gouvernement hier. Mais l'honnêteté des prestataires a déjà permis de restituer le tiers des doublons.

Dans un communiqué conjoint envoyé en fin de journée, Revenu Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale demandent aux prestataires touchés par cette situation de retourner l'un des deux chèques reçus à leur centre local d'emploi (CLE). Ces chèques seront ensuite détruits.

Québec prendra parallèlement des mesures pour retrouver les chèques manquants. Des «procédures de récupération et de réclamation usuelles» devraient ensuite être appliquées envers les gens qui auraient déjà encaissé les deux chèques.

La nouvelle tombait à point pour les institutions financières, les sociétés d'encaissement de chèques et les prestataires, dont plusieurs ne savaient toujours pas sur quel pied danser à la veille du premier du mois.

«Nos équipes sont en contact avec le ministère [de l'Emploi et de la Solidarité

sociale]. On est un peu dépendant de leur procédure», a souligné en après-midi André Chapleau, directeur principal des relations de presse chez Desjardins. Québec expédie environ 73 000 chèques d'aide de dernier recours par mois.

Désagréments

La situation a jusqu'ici généré son lot de désagréments.

«Chers clients, suite à une erreur du gouvernement, nous sommes dans l'impossibilité d'encaisser les chèques gouvernementaux (aide sociale) pour le mois d'octobre», pouvait-on lire hier sur l'affiche placardée dans la porte de la succursale Insta-Chèques de la rue Ontario, à Montréal.

Au comptoir, à l'intérieur, un jeune homme tentait en vain d'encaisser son chèque, avant de sortir en furie. «Je ne peux pas», plaide l'employée, qui avait l'air dépassée par les événements.

Lauraine Martel poussait la porte de l'endroit au même moment. Elle a reçu deux chèques dans l'enveloppe du gouvernement.

Une première en 20 ans de prestations. «Pas question d'essayer d'encaisser les deux, je ne suis pas une fraudeuse!», a lancé la dame avec aplomb. «Je vais en retourner un des deux, je suis honnête», a ajouté M^{me} Martel.



PHOTO EDOUARD PLANTE-FRECHETTE, LA PRESSE

Des sociétés d'encaissement, comme Insta-Chèques, refusaient hier d'encaisser les chèques d'aide sociale.

Son amie Sylvie croit que ceux qui ont réussi à encaisser les deux chèques n'auront pas le choix de rembourser. «Ils risquent de perdre leur nom à l'aide sociale», croit-elle.

De l'autre côté de la rue Ontario, une succursale de la société Rapide-Chèque acceptait uniquement de rembourser les prestataires qui débarquaient avec deux chèques en main.

«On récupère ainsi un chèque et on a la preuve que la personne en a reçu deux», a

expliqué Adam, un employé. «Il y a beaucoup frustration. C'est pas le fun de notre bord et du leur», a-t-il confié.

L'erreur du gouvernement

Au guichet voisin, le même prestataire qui a claqué la porte de la succursale Insta-Chèques un peu plus tôt de l'autre côté de la rue s'emportait. «Pas moyen de changer mon chèque nulle part!»

Son ami François connaît des gens qui ont encaissé

deux chèques. «C'est sûr que le gouvernement va finir par se rembourser, mais c'est leur erreur!», pestait le jeune homme.

Un point de vue partagé par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCQASQ).

«Pour nous, ce n'est pas aux gens les plus appauvris de notre société d'assumer une erreur administrative», a indiqué la porte-parole Amélie Châteauneuf.

Selon elle, les gens qui ont reçu la directive de retourner le chèque au gouvernement le font. «Ils ne sont pas plus malhonnêtes qu'ailleurs. Mais certaines personnes n'ont pas accès à l'information, ça arrive souvent dans des situations d'extrême pauvreté», a expliqué M^{me} Châteauneuf. Elle craint que cette bourde entraîne toutes sortes de problèmes chez des gens qui pourraient avoir profité de cette rentrée d'argent inattendue pour combler des besoins essentiels.

«Des gens ont pu penser de bonne foi que c'était un supplément», a indiqué M^{me} Châteauneuf.

Revenu Québec s'est engagé hier à prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'une pareille situation se reproduise.

— Avec la collaboration de Denis Lessard

EN 2013, LA MODE EST AU 2014.

BMW X1 28i 2014 DISPONIBLE DÈS MAINTENANT.

Concessionnaires BMW de Montréal

bmwmontreal.ca

Le plaisir de conduire.™

ENTRETIEN RÉGULIER SANS FRAIS

4 ANS 80 000 KM⁺



BMW X1 28i 2012 illustré.

JUSQU'AU 31 OCTOBRE.

BMW X1 28i 2014

439 \$* | 2,9 %* Taux à la location jusqu'à 48 mois.

Mensualités à la location Montant dû à la livraison 3 998 \$ et dépôt de sécurité 496 \$.

39 612 \$** Prix de vente

ESSAI ROUTIER GRATUIT 1-855-BMW-6782 testbmw.ca

- | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| BMW Canbec - Montréal
4090, rue Jean-Talon Ouest
514.731.7871 | BMW Laval
2450, boul. Chomedey
450.682.1212
514.990.2269 | Park Avenue BMW - Brossard
8400, boul. Taschereau Ouest
450.445.4555
514.875.4415 | BMW Sainte-Julie
1633, boul. Armand-Frappier
450.922.1633
514.875.4400 | Hamel BMW - Blainville
620, boul. de la Seigneurie Ouest
450.437.5050 | BMW West Island
2000, aut. Transcanadienne Sud
514.683.2000 |
|--|--|---|--|--|--|

Modèle européen illustré. Certaines options peuvent ne pas être offertes au Canada. **Offre à l'achat : le prix de vente est de 39 612 \$, ce qui inclut le PDSF (36 900 \$), le transport et l'inspection de prélivraison (2 095 \$), la taxe sur la climatisation (100 \$), la taxe de gestion des pneus (12 \$), les frais d'administration du concessionnaire (jusqu'à 459 \$) et le rabais BMW Canada. Taxes et immatriculation en sus. *Taux à la location offert par Services financiers BMW, sur approbation du crédit, uniquement pour les modèles de base BMW X1 28i 2014. Offre à la location : 36 900 \$ sur 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 2,9 %, avec un acompte de 850 \$, pour des mensualités de 439 \$. Un montant de 4 494 \$ est exigé à la signature du contrat de location, ce qui inclut la première mensualité, un dépôt de garantie équivalant à une mensualité, le transport et l'inspection de prélivraison, la taxe sur la climatisation, les frais d'administration du concessionnaire, la taxe sur la gestion des pneus et les services PPSA. Taxes et immatriculation en sus et payables à la signature. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 18 081 \$. L'obligation locative totale est de 24 657,43 \$. La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. Le kilométrage annuel alloué est de 16 000 km; 0,15 \$ du kilomètre excédentaire. Le concessionnaire peut décider d'un prix au particulier et exiger des frais d'administration qui peuvent modifier le prix du véhicule. Des frais peuvent être exigés pour usure excessive. Cette offre d'une durée limitée est sujette à la disponibilité et peut être modifiée ou annulée sans préavis. Le véhicule doit être livré au plus tard le 31 octobre 2013. †Les véhicules BMW 2014 achetés au Canada d'un concessionnaire autorisé sont couverts par un programme d'entretien aux périodes recommandées sans frais de 4 ans ou 80 000 km, selon la première éventualité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez un concessionnaire BMW pour obtenir tous les détails. © 2013 BMW Canada inc. «BMW», le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

MONTRÉAL PLUS



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE

PONT CHAMPLAIN

Bras de fer sur le péage

Le gouvernement Marois presse Ottawa de ne pas imposer unilatéralement un péage sur le futur pont Champlain, mais le ministre responsable du dossier, Denis Lebel, reste fermement campé sur ses positions. Et ce, malgré une étude qui laisse entrevoir une congestion monstre sur les autres ponts de la Rive-Sud.

QUÉBEC : Appel au dialogue

Le gouvernement Harper doit consulter Québec et les municipalités au lieu d'imposer unilatéralement un péage sur le futur pont Champlain, affirme le ministre des Transports, Sylvain Gaudreault.

Selon les conclusions préliminaires d'une enquête web réalisée par la société Steer Davies Gleave (SDG), le péage sur le futur pont Champlain provoquera un véritable branle-bas à l'heure de pointe. Pas moins de 30 000 voitures et 2500 camions utiliseraient d'autres ponts pour traverser le Saint-Laurent chaque jour.

Cette étude démontre que le gouvernement Harper doit se montrer plus conciliant, a affirmé M. Gaudreault, en entrevue à *La Presse*. «Il ne faut pas travailler en vases clos, affirme-t-il. Il faut traiter cette question ensemble. Si le fédéral arrive avec ses gros sabots et dit que ce sera, par exemple, 5\$ par passage sur le pont Champlain, on fait exactement le contraire de ce qu'on doit faire.»

M. Gaudreault presse aussi le gouvernement conservateur de financer la construction d'un système léger sur rail (SLR), ce qu'il refuse de faire, au motif que les transports en commun sont une compétence provinciale.



PHOTO E. PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE
Le ministre des Transports du Québec, Sylvain Gaudreault.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, Alexandre Cloutier, pourrait rencontrer Denis Lebel cette semaine dans l'espoir de le convaincre de reculer.

Sylvain Gaudreault estime que le pont Champlain est un cas «exceptionnel» à plusieurs égards: c'est l'ouvrage le plus fréquenté au Canada, c'est un axe économique majeur, il a vieilli prématurément et c'est l'un des seuls ponts appartenant exclusivement au gouvernement fédéral.

OTTAWA : Pas de péage, pas de pont

Pas de péage, pas de pont. Le gouvernement Harper n'a pas fléchi, hier, malgré une étude qui porte à croire que l'imposition de tarifs aux automobilistes pourrait provoquer un engorgement infernal sur les autres ponts de la Rive-Sud.

Le lieutenant de Stephen Harper au Québec, Denis Lebel, n'a pas dérogé à sa position. Et ce, malgré les conclusions préliminaires de la société Steer Davies Gleave (SDG) selon lesquelles le péage sur le futur pont Champlain provoquera un véritable branle-bas dans le réseau routier de la métropole.

«On a dit depuis le début que ce serait construit en partenariat public-privé, qu'il y aurait un péage sur le pont et qu'il y aurait aussi du transport en commun sur le pont», a affirmé Denis Lebel lors d'un point de presse à Québec.

M. Lebel a précisé hier que différentes études ont été commandées sur la mise en œuvre du mégaprojet de 3 à 5 milliards. Le ministre a d'ailleurs affirmé qu'il recevra un plan d'affaires détaillé d'ici à la fin de l'année.

Transports Canada a indiqué que les conclusions de SDG sont préliminaires et que l'étude de cette firme n'est pas encore terminée.



PHOTO SEAN KILPATRICK, ARCHIVES PC
Le ministre fédéral des Transports, Denis Lebel.

En ce qui concerne le financement du SLR, Ottawa a toujours maintenu que les transports collectifs sont une compétence provinciale. Québec pourra ainsi obtenir des fonds fédéraux par l'intermédiaire des programmes de subvention existants. Mais pour ce faire, la province devra renoncer à d'autres projets, précise-t-on à Ottawa.

— Martin Croteau et Bruno Bisson

UN GRAND PAS POUR VOS ORTHÈSES

CELLES QUI PORTENT DES ORTHÈSES AUSSI ONT DROIT AUX TENDANCES



COLLECTION GOLD KRONE
L'expertise allemande
En cuir imprimé fleurs, noir
Une exclusivité Pouliot

Découvrez notre vaste choix de modèles exclusifs, tous conçus pour accueillir parfaitement vos orthèses... sans compromettre votre style.

POULIOT
LABORATOIRE D'ORTHÈSES
pouliotlab.com

MONTRÉAL 514 848-0100
4596, boul. Saint-Laurent

GATINEAU 819 243-7433
430, boul. de l'Hôpital

Un pont à deux étages ?

BRUNO BISSON ET MARTIN CROTEAU

Le futur pont Champlain pourrait comporter deux étages. C'est du moins le scénario avancé par la firme d'ingénierie Hatch Mott MacDonald devant les représentants des municipalités, les sociétés de transport collectif et du milieu des affaires, hier.

La firme a présenté au Bureau des partenaires plusieurs options d'implantation sur ce pont du système léger sur rail (SLR), qui pourrait transporter jusqu'à 30 000 personnes par

heure dans chaque direction entre la Rive-Sud et le centre-ville de Montréal.

Le SLR pourrait être aménagé sur une structure surélevée qui lui serait propre, au centre du pont. Il pourrait aussi circuler sous les voies de circulation routière, dans une sorte de cage accrochée sous la structure du pont, qui compterait deux étages. Une des options présentées prévoit même l'ajout d'une voie de circulation automobile, de chaque côté du SLR.

Le pont à deux étages est «le scénario le plus

porteur» aux yeux du ministre des Transports, Sylvain Gaudreault. Il serait ainsi moins large, les risques de collisions entre un train et les voitures seraient réduits, et l'entretien serait plus facile lors des intempéries. «À tout prendre, en termes de rapport qualité-prix, de durabilité, de cycle de vie, c'est la formule qui semble la plus intéressante à long terme», affirme M. Gaudreault.

Ces propositions devront s'arrimer au concept qui sera retenu par Transports Canada.

LES CRITIQUES SONT UNANIMES : UN ÉVÉNEMENT EXTRAORDINAIRE À NE PAS MANQUER !

L'ÉVÉNEMENT DE L'ÉTÉ
EN SUPPLÉMENTAIRE!
JUSQU'AU 6 OCTOBRE

RÉSERVEZ
VOS BILLETS EN LIGNE
espacepourlavie.ca/billetterie

QATAR AIRWAYS PRÉSENTE

**MOSAÏCULTURES
INTERNATIONALES
MONTRÉAL 2013**

TERRE D'ESPÉRANCE
AU JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL

mosaicculturesinternationales.ca



ÉCHANGEUR TURCOT

1,5 million pour les secteurs limitrophes

EXCLUSIF

BRUNO BISSON

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) va verser 1,5 million à l'arrondissement du Sud-Ouest pour préparer le réaménagement des secteurs limitrophes du nouvel échangeur Turcot, a appris *La Presse* hier.

Selon les informations obtenues, cette somme servira à financer les études en vue de l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social des quartiers voisins de l'échangeur, comme le pôle Gadbois, près du centre sportif du même nom, le sud de Saint-Henri et les secteurs Galt et Cabot, dans le quartier Ville-Émard.

Construit en plein cœur du sud-ouest de la ville en 1967, l'échangeur Turcot s'étend sur des kilomètres carrés de territoires urbains. La construction du nouvel échangeur, juste à côté des structures actuelles, et la démolition de l'échangeur actuel entraîneront environ cinq ans de chantiers. Les quartiers limitrophes des structures actuelles et futures en seront transformés, pour le meilleur ou pour le pire.

Le plan de développement déterminera une série d'interventions, concrètes et ciblées, visant à réduire les impacts indésirables du projet ou à tirer profit des réaffectations des sols pour améliorer la qualité

de vie de certains secteurs, éprouvés depuis près de 50 ans par la circulation automobile – qui dépasse les

300 000 véhicules par jour dans l'échangeur Turcot.

Les interventions de l'arrondissement toucheront le

transport actif (marche et vélo), la création d'un pôle d'emploi dans le secteur Cabot, la construction de

logements sociaux, la revitalisation des secteurs Galt et Saint-Henri, ainsi que la sécurité urbaine.

Transport collectif

L'Ouest-de-l'Île veut sa part du gâteau

BRUNO BISSON

La coalition « Train de l'Ouest » a demandé hier à Québec d'ajouter trois nouveaux départs dès l'an prochain sur la ligne de train de banlieue Vaudreuil-Hudson, en attendant la mise en place d'un plan « global » de mobilité pour les résidents de l'Ouest-de-l'Île.

L'ex-ministre Clifford Lincoln, porte-parole de cette coalition ad hoc formée de simples citoyens et d'élus locaux, a affirmé hier que la population de l'ouest de l'île de Montréal craint d'être « oubliée » après les engagements importants annoncés ces dernières semaines par le gouvernement Marois pour le transport collectif.

« L'Agence métropolitaine de transport (AMT) vient d'ajouter des départs sur le train de Saint-Jérôme, affirme-t-il. On a annoncé les prolongements du métro vers Anjou, puis à Longueuil. C'est positif et nous sommes heureux de la tangente que le gouvernement actuel a adopté en faveur du transport collectif. Mais, malgré les besoins, dans l'Ouest-de-l'Île, ce n'est jamais notre tour. »

Trois requêtes

Lors d'un point de presse hier, la coalition a formulé trois demandes précises à l'AMT et au gouvernement du Québec. Des ajouts de trois départs, dans chaque direction, dès l'an prochain sur la ligne Vaudreuil-Hudson; un plan de modernisation et de développement de la gare Lucien-L'Allier, au centre-ville, « qui est oubliée au milieu de nombreux chantiers de tours à condominiums » dans le secteur du Centre Bell, et, enfin, que les grandes lignes du Plan de mobilité de l'Ouest – un projet qui prévoit plusieurs interventions particulières pour favoriser les déplacements dans la partie ouest de l'île de Montréal – soient rendues publiques dès la fin de 2013.

Nos ensembles d'utilisation en itinérance aux États-Unis coûtent maintenant 50% de moins.

Avant de traverser la frontière, optez pour un de nos nouveaux ensembles d'utilisation en itinérance aux États-Unis super économiques. Faites votre choix parmi une sélection d'options Voyage comme :

Ensemble Voyage États-Unis 30 jours pour seulement 25 \$¹.

- 50 Mo de données
- 50 minutes d'appel²
- 200 messages texte sortants et messages texte entrants illimités³

Vous pouvez aussi choisir une de nos options Voyage États-Unis 30 jours maintenant offertes à seulement 20 \$ pour les appels, les données ou les messages texte.



1 888 4-MOBILE • bell.ca/voyagemobile

la vie est **Bell**

À jour en date du 25 septembre 2013. Offert avec les appareils dans les zones de couverture des partenaires de Bell Mobilité. Un appel aux Services aux clients est requis pour activer la fonction d'appels. Voir www.bell.ca/Mobility/Options/En_voyage. Les ensembles Voyage sont offerts avec un forfait Mobilité postpayé (des frais uniques d'activation d'appareil [35\$] s'appliquent). Des frais de 2\$/mois pour la facture papier s'appliquent à moins que vous vous inscrivez à la facture électronique et annulez votre facture papier. D'autres frais mensuels, tels que pour le service 9-1-1 (Québec : 0,40\$, Nouveau-Brunswick : 0,53\$, Nouvelle-Écosse : 0,43\$, Sask : 0,62\$, l.-P.-E. : 0,70\$), s'appliquent. Des frais de réactivation anticipée s'appliquent; voir votre entente de service pour plus de détails. Modifiable sans préavis. Taxes en sus. (1) Des frais pour l'utilisation hors forfait s'appliquent: 0,50\$/Mo pour les données, 0,25\$/min pour les appels, 0,15\$/message texte envoyé. (2) Frais additionnels de 0,50\$/min de plus pour les appels prenant fin hors du Canada et des É.-U. (3) Les messages envoyés comprennent les messages texte envoyés vers les États-Unis ou le Canada à partir des États-Unis, et excluent les messages payants, les alertes et les messages reçus par accès commuté. Les messages reçus comprennent les messages texte reçus alors que vous vous trouvez aux États-Unis et les messages de service de Bell, et excluent les messages en itinérance, les messages payants, les alertes et les messages reçus par accès commuté. Samsung Galaxy S4 est une marque de commerce de Samsung Electronics Co., Ltd., utilisée au Canada sous licence.

ACTUALITÉS

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

LE CHIFFRE
DU JOUR

5

Durée en années du contrat de déneigement accordé hier par l'arrondissement de CDN-NDG et qualifié d'« inacceptable » par Projet Montréal

LA CITATION
DU JOUR

« Les Montréalais n'ont pas besoin d'un soi-disant sauveur, mais bien d'une équipe qui sera guidée par des principes et non par le culte de la personnalité. Et surtout pas par le populisme ou le dogmatisme. »

— Laurent Blanchard



PHOTO DAVID BOILY, ARCHIVES LA PRESSE

MONTRÉAL LE MAIRE BLANCHARD
CHOISIT MARCEL CÔTÉ

Le secret le moins bien gardé en ville a officiellement été éventé hier : le maire par intérim de Montréal, Laurent Blanchard, sera candidat dans le district Hochelaga sous la bannière de la Coalition Montréal de Marcel Côté. Celui que Louise Harel a présenté comme un « poète de l'esprit » a résumé ses promesses électorales en quatre couleurs : blanc pour la propreté, vert pour l'environnement, rouge pour l'apaisement de la circulation et noir pour la sécurité publique. M. Blanchard a expliqué son choix en lançant des pointes à peine cachées aux autres chefs, Denis Coderre et Richard Bergeron. « De tous les candidats à la mairie, je pense que M. Côté a compris que les Montréalais n'ont pas besoin d'un soi-disant sauveur, mais bien d'une équipe qui sera guidée par des principes et non par le culte de la personnalité. Et surtout pas par le populisme ou le dogmatisme. » Marcel Côté a promis que M. Blanchard serait un « pilier » de son administration.

— Karim Benessaïeh

LAVAL DEMERS
DÉFEND SON
DROIT DE SE
PRÉSENTER

Attaqué par ses adversaires pour ne pas avoir résidé à Laval entre juin 2012 et janvier 2013, le candidat à la mairie Marc Demers a répliqué hier par un avis juridique qui établit « sans hésitation » son droit à se présenter. Le verdict est venu de M^e Joël Mercier, un avocat spécialisé en éthique et en déontologie. Avec ce document, M. Demers souhaite « tirer un trait » sur cette controverse. L'article 61 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule qu'un candidat au conseil municipal doit avoir résidé « de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois » au 1^{er} septembre d'une année électorale. En substance, l'avis juridique établit que la loi n'oblige pas le candidat à avoir résidé toute l'année à Laval. M^e Mercier estime que Marc Demers a largement satisfait à cette exigence alors qu'il a résidé à Laval de 1967 à 1983, puis de 1999 à 2012.

— Karim Benessaïeh



PHOTO PAUL CHIASSON, ARCHIVES PC
Mario Dumont

L'ADQ
aurait été
financée
illégalement

Des entrepreneurs auraient financé illégalement l'Action démocratique du Québec (ADQ) alors que le parti était dirigé par Mario Dumont, a annoncé Radio-Canada hier soir. L'entrepreneur Lino Zambito a allégué avoir financé l'ADQ au moyen d'un système de prête-noms. Des chèques de proches auraient été émis, puis remboursés pour masquer la manœuvre de financement. Selon M. Zambito, des rencontres auraient eu lieu entre l'ex-chef de l'ADQ et divers entrepreneurs, lesquels s'attendaient à recevoir des privilèges en contrepartie. M. Zambito allègue également que Mario Dumont était au courant de ces agissements, ce que le principal intéressé a nié en bloc. Radio-Canada accuse le sénateur conservateur Leo Housakos, alors responsable du financement de l'ADQ, d'avoir approché Zambito pour qu'il finance le parti aujourd'hui disparu. En décembre dernier, *La Presse* annonçait que les enquêteurs du Directeur général des élections étaient sur le point de rencontrer M. Zambito. Selon R-C, le Directeur général des élections du Québec mène une enquête sur des dons illégaux d'au moins 800 000 \$ qui auraient été remis à l'ancien parti.

— Sylvain Sarrazin

CDN UN CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
« QUI SENT MAUVAIS »

En pleine campagne électorale, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a accordé un contrat de déneigement de 5 ans de 22 millions, un procédé « inacceptable » selon l'équipe de Projet Montréal. C'est la firme CMS Entrepreneurs généraux, dont la situation de quasi-monopole a déjà été soulevée dans de nombreux reportages médiatiques, qui a hérité encore une fois du contrat. « Tout le monde trouve que c'est très irrégulier, que ça sent mauvais, a déclaré le conseiller sortant, Peter McQueen. On ne veut pas viser seulement CMS, mais c'est l'industrie du déneigement en général qui est en question. » Le maire de l'arrondissement, Lionel Perez, a dénoncé la sortie de l'équipe de Projet Montréal, qu'il a qualifiée d'« électoraliste » et « donnant dans la désinformation ». En optant pour un engagement de cinq ans, « on sauve 400 000 \$ », dit le maire Perez. Quant à la possibilité d'en retarder l'octroi, il l'écarte du revers de la main. « Le temps a voulu que c'était maintenant qu'il fallait l'octroyer. On ne peut pas le renouveler pour un an seulement, les coûts seraient prohibitifs. »

— Karim Benessaïeh

PROVINCIAL LISÉE
RENCONTRE RICHARD
BERGERON

Le ministre de la Métropole a décidé de rencontrer les principaux candidats à la mairie de Montréal, à commencer par Richard Bergeron. Les deux hommes ont principalement abordé hier les sujets de la rétention des familles et des transports collectifs. Selon le chef de Projet Montréal, qui a déclaré que les projets de tramway et de métro « viendront en même temps », il n'y a eu aucun point de discorde lors de la discussion. « Les astres s'alignent », a-t-il dit. « Je n'appuie aucun candidat, je veux connaître les priorités de chacun, afin d'être prêt à agir avec celui qui sera élu », a expliqué M. Lisée, qui a déjà précisé qu'il répètera l'exercice avec Denis Coderre et Marcel Côté. Rencontrera-t-il Mélanie Joly? « C'est probable », a-t-il affirmé.

— Sylvain Sarrazin

PÉNÉLOPE
MCQUADE + LYDIE
COUPÉ

« C'EST FASCINANT
C'EST SUPER
PRATIQUE »

— Pénélope McQuade



Notre fidèle lectrice Lydie Coupé était très excitée de toucher à La Presse+ pour en découvrir les images interactives, vidéos et galeries photos du bout des doigts. Imaginez quand elle a su qu'elle le ferait en compagnie de Pénélope McQuade.

LA
PRESSE+

Découvrez-en plus à LaPressePlus.ca

Disponible dans
l'App Store

App Store est une marque de service d'Apple, Inc.

EN COLLABORATION AVEC SPORT JEUNESSE



JEUNES ESPOIRS DU HOCKEY HYUNDAI

L'an dernier, le programme des Jeunes Espoirs du Hockey Hyundai a permis d'aider plus de 1800 enfants à entrer dans le jeu. Cette année, nous mettons tout en œuvre pour aider encore plus de jeunes. Donnez à un enfant la chance de découvrir le travail d'équipe, la ténacité, la fierté et, bien sûr, le plaisir de jouer au hockey!

 **HYUNDAI**^{MC}
DÉFI DES

1 000
RONDELLES



Joignez-vous à nous et participez au **DÉFI DES 1 000 RONDELLES HYUNDAI** pour améliorer votre jeu et aider des jeunes de votre collectivité à jouer au hockey dans une ligue.

INSCRIVEZ-VOUS SUR
HYUNDAIHOCKEY.CA



P.K. SUBBAN
DÉFENSEUR DES CANADIENS DE MONTRÉAL
ET AMBASSEUR DES JEUNES ESPOIRS
DU HOCKEY HYUNDAI.

 **HYUNDAI** | NOUVELLES IDÉES.
NOUVELLES POSSIBILITÉS.



MC Les noms, logos, noms de produits, noms des caractéristiques, images et slogans Hyundai sont des marques de commerce appartenant à Hyundai Auto Canada Corp.

ACTUALITÉS

ACCIDENT MORTEL

Trois ans de prison pour la mort de son meilleur ami

DAVID SANTERRE

Ils s'appelaient tous deux Maxime. C'étaient les deux meilleurs amis du monde. Aujourd'hui, l'un d'eux n'est plus, l'autre se retrouve derrière les barreaux pour les trois prochaines années parce qu'il a pris le volant ivre et causé la mort de l'autre.

C'était la soirée du 19 juillet 2009, à L'Île-Bizard. Maxime Hunter était monté dans le véhicule de Maxime Hurtubise. Ils

quittaient un *party* et se dirigeaient vers la fête suivante.

Hurtubise « avait le pied pesant », selon les mots de Sylvie Hunter, qui avait mis son fils en garde plusieurs fois.

Chemin *Cherrier*, Hurtubise aurait dévié dans une courbe, accroché un trottoir et perdu la maîtrise de son véhicule pour faire un tonneau et percuter un arbre. Hunter, qui ne portait pas sa ceinture, a été éjecté et s'est écrasé contre un gros rocher. Il a succombé dans

les heures suivantes. Il avait 20 ans.

Hurtubise s'en est sorti avec des blessures. Un prélèvement sanguin a révélé que son taux d'alcoolémie était entre 118 et 134 milligrammes d'alcool par 100 ml de sang. Il conduisait à 80 km/h dans une zone de 50.

Dans les mois suivants, Maxime Hurtubise a été accusé de conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort. Lors de l'enquête préliminaire, de nombreux amis des « deux Maxime » sont venus témoigner de son comportement dans les heures précédant la tragédie. Déchirés entre la perte d'un ami et l'idée de faire condamner l'autre, ils ont apporté des témoignages peu éclairants, à quelques bribes d'informations près.

Mais hier, l'avocat de Maxime Hurtubise a annoncé que son client plaiderait coupable.

Le juge de la Cour du Québec Denis Mondor a suivi la recommandation commune qui lui avait été soumise par les procureurs des deux parties et a ordonné l'incarcération de l'homme de 24 ans pour 3 ans.

Témoignage émouvant

Juste avant, les parents des deux amis avaient adressé au tribunal un témoignage très émouvant.

La mère de Maxime Hurtubise, Sylvie Hunter, a affirmé que ce verdict lui permettait de franchir une étape dans son deuil, mais a dénoncé les impacts des délais du processus judiciaire sur les familles.

« Pour les familles éprouvées, existe-t-il une façon de régler plus rapidement ces dossiers? a-t-elle demandé. [...] Chaque étape nous fait revivre la mort de notre enfant. »

« J'ai cessé d'avoir de la compassion pour toi quand tu as plaidé non coupable. J'aurais aimé que tu assumes ton comportement. »

— Sylvie Hunter, mère de la victime

Puis, se retournant vers Maxime Hurtubise, assis dans la salle, la mère affligée s'est adressée directement à lui.

« J'ai cessé d'avoir de la compassion pour toi quand tu as plaidé non coupable. J'aurais aimé que tu assumes ton comportement. Tu ne peux pas conduire de cette façon sans conséquence grave », avant de lui souhaiter de « retrouver [son] chemin dans la vie ».

Pour sa part, le père de Maxime Hunter, Jean-Pierre, a reproché au jeune chauffard d'avoir attendu 4 ans avant de reconnaître sa responsabilité dans l'accident.

« Mon cœur brisé est à jamais malade, je suis cardiaque. Une séquelle permanente de la perte de mon Max », a-t-il soutenu.

La mère de Maxime Hurtubise a tenu a rappeler que sa famille était également affligée par cet accident mortel.

« Aujourd'hui, c'est la fin d'un long processus sur lequel nous n'avons eu aucun contrôle. Maxime a décidé de plaider coupable. Ça fait quatre ans que ça dure. C'est assez. Il aura toujours dans sa tête et son cœur son grand ami Maxime Hunter. Le mal est aussi intense dans les deux familles. Nous n'oublierons jamais Maxime Hunter. »

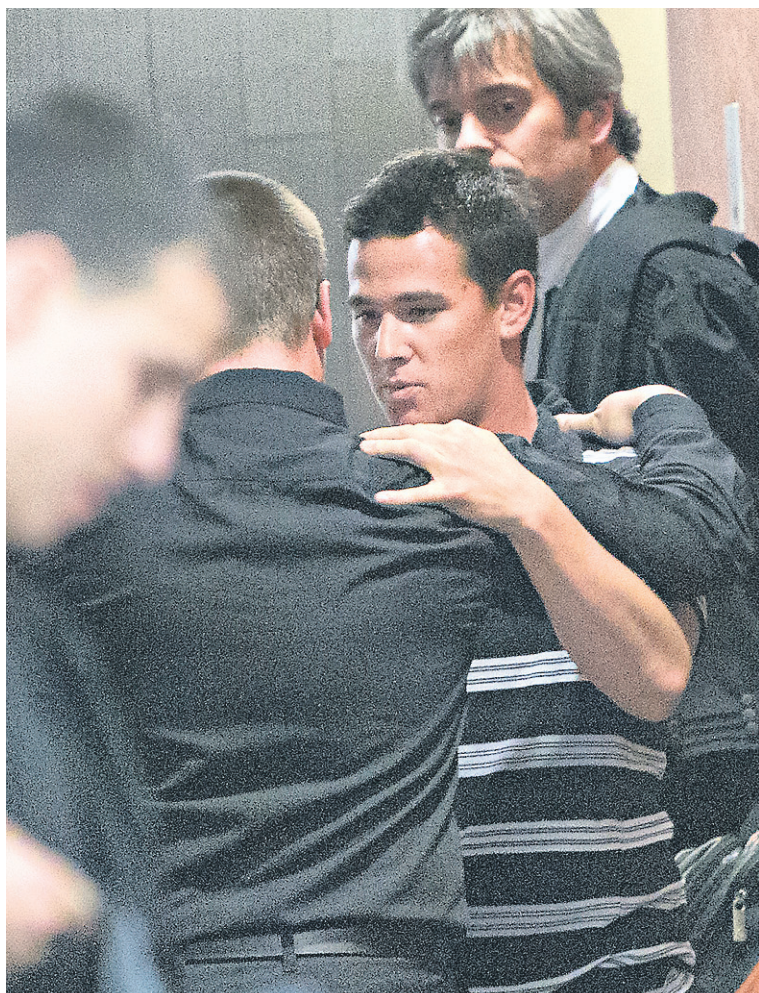


PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Maxime Hurtubise (au centre) a fait ses adieux à ses proches avant la reprise des audiences, hier, durant lesquelles il a écopé de trois ans de prison.

DES MOTS CROISÉS POUR + DE PLAISIR



MOTS CROISÉS, MAINTENANT DANS LA PRESSE+

Nouveau, simple et amusant !
Vous pouvez maintenant compléter votre grille de Mots Croisés tous les jours dans La Presse+.
À vous de jouer !



Découvrez-en plus à LaPressePlus.ca



iPad est une marque de commerce d'Apple Inc., déposée aux États-Unis et dans d'autres pays. App Store est une marque de service d'Apple Inc.

Contestation du verdict de Guy Turcotte

La Cour d'appel prend l'affaire en délibéré

CHRISTIANE DESJARDINS

L'audience devait durer deux jours, mais elle s'est conclue en moins d'une journée. Le sort de Guy Turcotte est désormais entre les mains de la Cour d'appel, qui devra décider si l'ex-cardiologue doit avoir un nouveau procès pour les meurtres de ses enfants.

Les juges Nicole Duval Hesler, François Doyon et Jacques Dufresne ont mis l'affaire en délibéré et rendront leur décision à un moment indéterminé.

En 2011, au terme de son procès devant jury, M. Turcotte a été déclaré non criminellement responsable des meurtres de ses enfants. Olivier, 5 ans et Anne-Sophie, 3 ans, ont été poignardés le 20 février 2009 à Piedmont. Le drame s'est produit dans un contexte de séparation.

Détenu à l'Institut Philippe-Pinel après le procès, M. Turcotte a fini par retrouver sa liberté en décembre dernier. Le procureur de la Couronne, M^c Michel Pennou, voudrait le ramener devant la justice.

M^c Pennou invoque des erreurs de droit dans les directives que le juge Marc David a données au jury. Il trouve notamment que le trouble mental a été mal expliqué, que l'intoxication ne devait pas être considérée, puisqu'elle était volontaire, et que le verdict de non-responsabilité criminelle n'aurait pas dû être ouvert. Le procureur a rappelé que M. Turcotte n'avait jamais souffert de maladie mentale auparavant.

Pas de question

L'avocat de la défense, Pierre Poupart, estime pour sa part que les choses ont été faites dans les règles. Lors de ses délibérations, le jury n'avait d'ailleurs posé aucune question, a-t-il signalé.

Il a rappelé que la seule cause qui conduit à la non-responsabilité criminelle est la maladie mentale. Au moment des faits, Guy Turcotte souffrait d'un trouble mental et était dans un « raptus suicidaire ». Il a consommé du liquide lave-glace pour s'enlever la vie. Enfin, M. Turcotte a été traité à l'Institut Philippe-Pinel, et même s'il est libre, il est toujours sous la responsabilité de la Commission d'examen des troubles mentaux, qui doit le réévaluer chaque année.

Isabelle Gaston, ex-conjointe de M. Turcotte et mère des petits défunts, a assisté à l'audience, hier. Même si les débats en Cour d'appel sont très techniques parce qu'on y discute de points de droit, elle s'y retrouvait bien.

Depuis le procès, M^{me} Gaston, médecin elle aussi, a beaucoup lu sur le droit et la non-responsabilité criminelle. Elle a entrepris une croisade pour dénoncer ce qu'elle considère comme du marchandage des expertises à la Cour. Elle n'accepte pas que des experts dans le même domaine, dans ce cas-ci la psychiatrie légale, puissent donner des avis tout à fait opposés. Dans le cas de Guy Turcotte, les trois psychiatres s'entendaient pour dire que M. Turcotte souffrait d'un trouble d'adaptation au moment des crimes. Les deux experts de la défense ont soutenu que ce trouble, combiné avec le raptus suicidaire et

l'intoxication au lave-glace, avait enlevé le « libre arbitre » à M. Turcotte. L'expert de la Couronne soutenait pour sa

part que M. Turcotte n'était pas déconnecté de la réalité.

Au terme de l'audience, M^{me} Gaston a bon espoir

d'obtenir un second procès, bien qu'elle ne veuille présumer de rien. « Je vais toujours demeurer avec une certaine

crainte. Depuis le début, cette cause-là n'a jamais évolué selon ce que tout le monde s'attendait. »



LA GRANDE LIQUIDATION

JUSQU'À 13 500\$¹

DE RABAIS COMBINÉS SUR PLUSIEURS MODÈLES
(montant indiqué pour le Silverado 1500 2013 à cabine allongée édition Thunder)

VERSEMENTS RÉDUITS // ARRIVEZ TÔT POUR PLUS DE CHOIX

SONIC LS 2013 BERLINE

ACHETEZ À PARTIR DE

11 749\$²

MODÈLE LTZ 5 PORTES ILLUSTRÉ

PLUS 1 000\$³
DE RABAIS LOYAUTÉ



COMPREND LE TRANSPORT

CRUZE 2013

RABAIS DE LIQUIDATION

3 000\$¹



PLUS 1 000\$³
DE RABAIS LOYAUTÉ

TRAX LS 2013

ACHETEZ À PARTIR DE

18 335\$²

MODÈLE LTZ ILLUSTRÉ

COMPREND LE TRANSPORT



EQUINOX LS 2013

ACHETEZ À PARTIR DE

23 999\$²

+ 500\$⁴ DE RABAIS
AU FINANCEMENT À L'ACHAT

MODÈLE LTZ ILLUSTRÉ

COMPREND LE TRANSPORT ET LA TAXE DE CLIMATISATION



SILVERADO 1500 2013 ÉDITION THUNDER

JUSQU'À 13 500\$¹

DE RABAIS

- JUSQU'À 10 500\$ DE RABAIS SUR LES PICK-UP POIDS LÉGER À CABINE ALLONGÉE
- 1 550\$ DE RABAIS SUR LE GROUPE ÉDITION THUNDER
- 1 000\$ EN PRIME AUX PROPRIÉTAIRES DE PICK-UP
- 450\$ DE RABAIS DE L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES



RÉACTIONS

« Je vois mal comment on pourrait ne pas exiger un nouveau procès. Si on commence à dire qu'on a un trouble d'adaptation et qu'on peut ne pas être conscient de ses gestes, ça ouvre une porte qu'on ne doit pas ouvrir, selon moi. »

— Isabelle Gaston, ex-conjointe de Guy Turcotte et mère des petites victimes

« Est-ce que la seule présence de maladie mentale donne ouverture à la non-responsabilité? La réponse est non... »

— M^c Michel Pennou, pour le ministère public

« Le trouble d'adaptation, ce n'est pas une plaisanterie, ça requiert un traitement... Le statut aggravé empire l'état dans lequel il est déjà. »

— M^c Pierre Poupart, avocat de la défense

FINANCEMENT À L'ACHAT 2,99% JUSQU'À 84 MOIS⁵

FAITES-DE VOS VŒUX
Jusqu'à 1500\$ de remise additionnelle*

POUR GARANTIR NOTRE QUALITÉ, NOUS LA COUVRONS AVEC UNE GARANTIE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE CHEVROLET. 160 000 KM/5 ANS⁶ SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ. *Demandez au concessionnaire les détails de la garantie limitée.

CONTACTER.CHEVROLET.CA



L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles 2013 neufs suivants: Sonic (1U69/ISA), Cruze, Trax (1U76/ISA), Equinox (1LF26/ISA) et Silverado 1500. Les modèles illustrés peuvent comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Transport (1 550\$ pour Sonic, Cruze, Trax et Equinox, et 1 600\$ pour Silverado) et taxe de climatisation (100\$, le cas échéant) inclus. Immatriculation, assurance, frais liés à l'inscription au RDPRM, droits et taxes en sus. 1. Ces offres s'adressent aux particuliers du Canada seulement, du 4 septembre 2013 au 31 octobre 2013. Le rabais (avant les taxes) est un crédit de livraison offert au concessionnaire par le fabricant, valide pour les modèles 2013 neufs et destiné aux particuliers seulement. Le rabais de 3 000\$ sur Sonic 2013 est applicable au financement à l'achat ou à l'achat au comptant. Le rabais de 3 000\$ est applicable sur tous les modèles Cruze 2013. Le rabais de 10 500\$ s'applique au Chevrolet Silverado 1500 2013 C/K poids léger à cabine allongée (et un rabais de 10 000\$ sur le modèle multiplace). Le crédit de 1 550\$ offert au concessionnaire par le fabricant s'applique au Silverado 1500 groupe Édition Thunder (PDT/PDJ). Le rabais de 450\$ offert par l'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec s'applique au Chevrolet Silverado 1500 2013. Autres rabais offerts sur la plupart des modèles. Les propriétaires ou locataires actuels d'un camion GM ou de tout autre camion concurrent recevront un crédit additionnel de 1 000\$ en vue de l'achat, du financement ou de la location d'un modèle 2013 neuf admissible Chevrolet Silverado LD/HD, Avalanche ou GMC Sierra LD/HD. Offre en vigueur du 4 septembre au 30 septembre 2013. Limite d'un (1) seul rabais par véhicule admissible vendu. L'offre n'est pas monnayable et ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives portant sur les véhicules GM. Le rabais de 1 000\$ comprend les taxes applicables (TPS/TVH/TVQ/TVP, selon la province). Dans le cadre de la transaction, le concessionnaire demandera des preuves d'immatriculation ou d'assurance des véhicules dont le client est déjà propriétaire. Nul là où la loi l'interdit. Des conditions et des restrictions additionnelles s'appliquent. 2. Prix à l'achat à partir de 11 749\$ pour Sonic LS berline (incluant 3 000\$ de rabais), de 18 335\$ pour Trax LS (incluant 1 500\$ de rabais) et de 23 999\$ pour Equinox LS (incluant 3 500\$ de rabais). 3. Offre en vigueur du 3 juillet au 30 septembre 2013 aux particuliers résidant au Canada. Les propriétaires ou locataires actuels d'une Chevrolet Aveo, Cobalt, Cavalier, Optra, Saturn Ion, Astra ou Série S recevront 1 000\$ de rabais à l'achat, la location ou la commande à l'usine d'un véhicule admissible neuf, soit une Chevrolet Sonic ou Cruze 2013. Les propriétaires ou locataires actuels d'un Chevrolet Equinox, Tracker ou Saturn Vue recevront 1 000\$ de rabais à l'achat, la location ou la commande à l'usine d'un véhicule admissible neuf, soit un Chevrolet Equinox, Tracker ou Saturn Vue. Cette offre est transférable à un membre de la famille immédiate habitant à la même adresse (preuve exigée). L'offre n'est pas monnayable et ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives portant sur les véhicules GM. Le rabais de 1 000\$ comprend les taxes applicables (TPS/TVH/TVQ/TVP, selon la province). Dans le cadre de la transaction, le concessionnaire demandera des preuves d'immatriculation ou d'assurance des véhicules dont le client est déjà propriétaire. 4. Le rabais au financement à l'achat de 500\$ (avant les taxes) est un crédit de livraison offert au concessionnaire par le fabricant, valide pour les modèles Equinox 2013 neufs et destiné aux particuliers seulement. Cette offre prend fin le 31 octobre 2013. 5. Financement à l'achat jusqu'à 84 mois à un taux de 2,99%, sur approbation de crédit des Services de financement auto TD, de la Banque Scotia[®] ou de RBC Banque Royale[®]. Exemple: basé sur un financement à l'achat de 23 999\$ pendant 84 mois à un taux de 2,99%, le paiement aux deux semaines est de 146\$ pour 84 mois. Le coût d'emprunt est de 2 647,37\$. L'obligation totale est de 26 646,37\$. * La remise de 600\$ à 1 500\$ est applicable à l'achat ou à la location d'un véhicule de l'année-modèle 2008 à 2013 en échange d'un véhicule de l'année-modèle 1998 ou antérieures. Une initiative de l'AQLPA soutenue par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Fonds vert. Pour plus d'information, visitez le site www.faitesdelair.org. Ces offres sont exclusives aux concessionnaires du RMAB Québec (excluant la région de Gatineau-Hull) et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants et de GM Mobilité. La GMCL se réserve le droit de modifier, de prolonger ou de supprimer ces offres et ces programmes pour quelque raison que ce soit, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire, composez le 1 800 463-7483 ou visitez gm.ca.

POLITIQUE

Une politisation de la Cour?



YVES
BOISVERT
CHRONIQUE

Rarement une nomination à la Cour suprême a autant étonné.

D'abord, Marc Nadon est un juriste relativement peu connu dans le milieu juridique québécois.

C'est dû en partie au fait qu'il a pratiqué au sein de la Cour fédérale et de la Cour fédérale d'appel, qui tranchent des litiges relevant des lois fédérales, et qui sont peu médiatisées.

Mais même au sein de cette cour, peu avaient identifié cet expert en droit maritime comme un des leaders – on mentionnait Robert Mainville, Johanne Trudel et Johanne Gauthier.

Deuxième étonnement: on n'a pas nommé une femme. Trois des neuf juges de la Cour suprême sont des femmes. Il ne manque pas d'excellentes candidates. Donc, sauf candidature exceptionnelle, il n'y a pas de raison de passer outre à une tentative d'équilibrage des sexes.

Or, sans avoir démérité, le juge Nadon n'est pas ce candidat exceptionnel.

Troisième sujet d'étonnement: le magistrat de 64 ans avait choisi de devenir «surnuméraire», ce qui est une forme de préretraite offerte aux juges fédéraux. Il ne siège donc qu'à mi-temps.

Il n'en reste pas moins que ce diplômé de l'Université de Sherbrooke a passé à travers le système de filtre des nominations. Le ministre de la Justice, après consultation de diverses personnes du milieu juridique, dresse une première liste de candidats – huit, en principe. Il la soumet à un comité de cinq députés (trois conservateurs, une du

Nouveau Parti démocratique et un libéral). Ceux-ci confectionnent une liste finale, sans classement, de trois candidats. Le premier ministre choisit.

Non seulement rien n'a filtré de cette liste confidentielle, mais même les amateurs de cartomancie judiciaire n'avaient pas vu le visage du juge Nadon surgir...

Finalement, une petite controverse animait le milieu juridique depuis un certain temps: en lisant la Loi sur la Cour suprême, on pouvait conclure qu'une telle nomination serait... illégale!

En effet, l'article 6 de la loi stipule ceci: «Au moins trois des juges sont choisis parmi les juges de la Cour d'appel ou de la Cour supérieure de la province de Québec ou parmi les avocats de celle-ci.»

Ça semble exclure les juges de la Cour fédérale, ou de la Cour du Québec, qui sont pourtant d'anciens avocats ayant rempli les conditions pour devenir juge.

La controverse est maintenant réglée: l'avis de nomination est accompagné d'une opinion juridique d'un ancien juge de la Cour suprême, Ian Binnie, peut-être le plus respecté des juristes au pays. Il conclut, à la lumière de la loi dans son ensemble, que l'interprétation excluant les juges de la Cour fédérale serait absurde.

Devant autant d'étonnements, donc, on est forcé de se demander ce qui a propulsé le bon juge Nadon au sommet de la pyramide judiciaire.



PHOTO ARCHIVES LA VOIX DE L'EST

Sur le plan philosophique, il n'y a pas de doute que le nouveau juge de la Cour suprême (Marc Nadon) est plutôt du côté de la retenue judiciaire, de la déférence envers le pouvoir de l'exécutif. C'est un conservateur judiciaire.

Ce n'est pas une nomination politique au sens partisan du terme: l'homme a accédé à la magistrature sous les libéraux après une brillante carrière comme avocat.

Sur le plan philosophique, par contre, il n'y a pas de doute qu'il est plutôt du côté de la retenue judiciaire, de la déférence envers le pouvoir de l'exécutif. C'est un conservateur judiciaire. Il remplace un des plus «libéraux» de la Cour, l'ancien criminaliste Morris Fish, ce qui changera la tonalité de l'institution.

Le meilleur exemple de cela est l'affaire Khadr: un premier juge de la Cour fédérale avait ordonné au gouvernement de rapatrier le jeune homme, arrêté à 15 ans sur le champ de bataille en Afghanistan par

les Américains. Les enquêteurs canadiens avaient fait des interrogatoires à Guantanamo sachant que Khadr avait été soumis à des traitements inhumains.

En appel, à deux contre un, la Cour fédérale d'appel avait confirmé ce jugement. Le dissident était Marc Nadon.

La Cour suprême a ensuite unanimement confirmé cette dissidence: la Cour ne pouvait pas ordonner le rapatriement d'un citoyen, cela relève de la prérogative du gouvernement.

Nuance importante, toutefois: la Cour suprême estimait elle aussi que les droits de Khadr avaient été violés de manière évidente par les représentants de l'État canadien.

Le juge Nadon, lui, estimait que le Canada avait tout fait

pour protéger le jeune combattant terroriste. C'est le seul des 13 juges ayant examiné la cause à avoir conclu ainsi.

Il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives et politiques de cette nomination, entérinée par les deux partis d'opposition à Ottawa.

Mais on ne peut oublier les nombreux échecs qu'a subis le gouvernement Harper à la Cour suprême (l'affaire de l'injection supervisée, Khadr, la justice pour adolescents, la commission des valeurs mobilières fédérale). Va-t-on vers une américanisation de la Cour?

Pour l'instant, le milieu est vaguement stupéfait...



Pour joindre notre chroniqueur: yves.boisvert@lapresse.ca

L'ex-juge Marie Deschamps sur la nomination de Marc Nadon à la Cour suprême

« J'aurais préféré une femme »

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — L'ancienne juge de la Cour suprême du Canada Marie Deschamps se dit déçue de la nomination d'un autre homme au plus haut tribunal du pays, même si elle respecte «les grandes qualités» de Marc Nadon.

Le premier ministre Stephen Harper a annoncé hier que le juge Nadon, qui siège à la Cour d'appel fédérale, remplacera le juge québécois Morris Fish.

Plusieurs s'attendaient à ce M. Harper nomme une femme à la Cour suprême cette fois-ci, puisque l'an dernier, c'est Richard Wagner qui avait remplacé Marie Deschamps, ce qui avait porté le nombre de femmes à trois sur un total de neuf juges.

M^{me} Deschamps s'était alors dite attristée par ce déséquilibre, et elle a réitéré ce sentiment, hier, au cours d'un entretien téléphonique

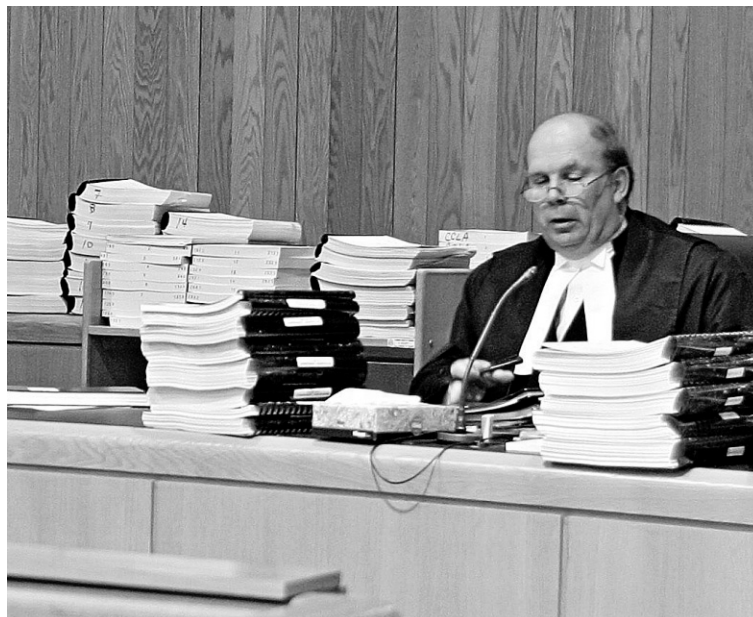
avec *La Presse*. «J'aurais préféré la nomination d'une femme, a-t-elle déclaré. Il y avait des femmes hautement qualifiées qui étaient disponibles et qui auraient accepté d'être nommées.»

«Je reconnais les grandes qualités du juge Nadon, qui est un excellent juriste, a-t-elle par ailleurs ajouté. Alors je ne veux pas que ça porte ombrage à sa candidature...»

Une recommandation qui ne fait pas l'unanimité

Le bureau du premier ministre et le Nouveau Parti démocratique ont confirmé que Marc Nadon faisait partie de la liste des trois candidats recommandés par un comité parlementaire composé de trois députés conservateurs et de deux de l'opposition, qui a siégé à huis clos l'été dernier.

La députée néo-démocrate Françoise Boivin, qui siégeait à ce comité et est tenue au secret, n'est pas allée jusqu'à dire que cette



Le juge Marc Nadon

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

recommandation avait été unanime.

«Pour moi, l'équilibre hommes-femmes, c'était vraiment un critère important. Ça n'a pas l'air de l'être pour le gouvernement,

mais enfin... Ce n'est pas la faute du juge», a-t-elle dit.

Dans un communiqué de presse, le premier ministre a décrit le juge Nadon comme «un candidat idéal».

NOMINATION À LA COUR SUPRÊME

Qui est Marc Nadon?

Âgé de 64 ans et originaire de Saint-Jérôme, Marc Nadon est juge surnuméraire à la Cour d'appel fédérale, où il siège depuis 2001. Il a auparavant été juge à la Cour fédérale, au Tribunal de la concurrence et à la Cour martiale. Diplômé de l'Université de Sherbrooke en 1973 et spécialisé en droit maritime, il a pratiqué au sein du cabinet Martineau Walker de Montréal jusqu'au début des années 90.

Quelle est la prochaine étape?

Le juge Nadon devra comparaître devant un comité parlementaire demain, afin de répondre aux questions des députés. Cette étape, créée en 2006, est largement symbolique et, à moins d'une surprise de taille, le premier ministre devrait confirmer sa nomination peu de temps après. Le nouveau juge devrait donc être en poste pour le début des audiences de la Cour suprême, la semaine prochaine.

Commission sur les enjeux énergétiques

Solutions vertes en quête de volonté politique

PAUL JOURNET

QUÉBEC — Changer le Code du bâtiment pour exiger une meilleure efficacité énergétique. Réformer la fiscalité des municipalités pour rendre l'étalement urbain moins payant. Exiger que la Régie de l'énergie permette le développement du biométhane. Ou utiliser les organismes gouvernementaux pour tester les nouvelles énergies vertes, comme les hydroliennes dans les chalets de la SEPAQ.

Il ne manque pas de solutions déjà connues

pour diminuer les gaz à effet de serre et la dépendance au pétrole, a rappelé hier l'Alliance pour une économie verte au cours de son témoignage à la commission sur les enjeux énergétiques.

«Ce dont on a besoin maintenant, c'est de volonté politique», a lancé Karel Mayrand, porte-parole de cette coalition de groupes écologistes, d'entreprises et de syndicats, dont font notamment partie Cycle Capital Management, la Fondation David Suzuki et

le Réseau des ingénieurs du Québec.

De la «difficulté à s'adapter»

En entrevue, Denis Leclerc, patron d'Écotech et membre de l'Alliance, a donné hier plusieurs exemples de blocage ou de manque d'initiative gouvernementale. Robert Transport a commandé de nouveaux camions qui carburant au gaz naturel, ce qui diminue d'environ 30 % leurs émissions de gaz à effet de serre. «Mais la Régie du bâtiment du Québec leur a causé beaucoup de difficultés pour

leur projet de station de gaz liquéfié. Ça sort de la boîte, et la Régie a malheureusement de la difficulté à s'adapter», déplore M. Leclerc.

Autre problème pour l'Alliance: la dépendance des municipalités envers l'impôt foncier. Pour augmenter leurs revenus, les villes créent de nouveaux quartiers. Et Québec les incite à le faire en s'étalant, déplore M. Mayrand. «Le ministère des Transports rembourse 100 % des dépenses en viaducs et en routes. Mais on ne leur rembourse que la moitié des dépenses en transports

en commun. Il faudrait inverser cela.»

Il faut penser à long terme, ajoute-t-il. «On refuse de changer le Code du bâtiment, sous prétexte que ça coûterait plus cher aux constructeurs, et nuirait ainsi à l'accessibilité aux logements. Mais on oublie qu'on construit actuellement des édifices qui coûteront très cher à chauffer pour les cinq prochaines générations. On pourrait régler ce problème simplement avec une aide à court terme pour les premiers acheteurs.»

COMMISSION CHARBONNEAU



Ken Pereira, ex-directeur du local 1981 de la FTQ-Construction a commencé son témoignage, hier, devant la commission Charbonneau. Il a déploré la concentration de pouvoir au sein du syndicat.

PHOTO TIRÉE D'UNE VIDÉO, LA PRESSE

STÉPHANIE BÉRARD INTIMIDÉE

Stéphanie Bérard affirme qu'elle a payé cher sa collaboration avec la commission Charbonneau. Invitée depuis juin 2012 à témoigner à l'enquête publique sur l'infiltration du crime organisé dans l'industrie de la construction, la femme a confié hier avoir été depuis victime d'intimidation. Ancienne directrice générale de l'Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ), Stéphanie Bérard a reçu les confidences de plusieurs entrepreneurs qui s'étaient tournés vers le crime organisé pour obtenir des prêts en argent. Elle a aussi souvent constaté des irrégularités dans les soumissions des maçons, soulevant des doutes sur l'existence d'activités de blanchiment d'argent. Elle affirme que les dirigeants de l'AEMQ ont tenté de la museler. Après une rencontre avec des enquêteurs de la Commission, elle a découvert sur son répondeur un message anonyme non équivoque: « Tu vas fermer ta gueule. » Elle a été placée sous protection policière quand des voitures se sont mises à rôder près de son domicile, d'octobre 2012 à janvier 2013.

— Pierre-André Normandin

Témoignage de Ken Pereira

Les syndicats, une cible attrayante pour le crime organisé

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Absence de reddition de comptes, pouvoir concentré entre les mains d'un seul homme, lieu privilégié pour la collusion: les syndicats représentent une cible attrayante pour l'infiltration du crime organisé, entend démontrer la commission Charbonneau avec le témoignage du syndicaliste Ken Pereira.

L'homme qui a mené à la chute de l'ex-directeur général de la FTQ-Construction Jocelyn Dupuis a commencé, hier, un témoignage fort attendu à l'enquête publique. Rapidement, le syndicat qui se trouve au cœur du propos du témoin a tenté de s'opposer aux questions du procureur Simon

Tremblay sur le fonctionnement de son organisation, car il estimait que le sujet s'éloignait du mandat de la Commission.

L'avocat a mis cartes sur table, en disant vouloir exposer les causes de cette infiltration du crime organisé. « Manque de transparence, contrôle d'un seul individu et absence de recours sont peut-être des ingrédients faisant en sorte que c'est attrayant », a décrit M^e Tremblay.

Le début du témoignage de Ken Pereira a surtout touché son parcours professionnel dans le mouvement syndical, de sa formation de machiniste industriel au début des années 80 à son arrivée à la tête du local 1981 de la FTQ-Construction en 2006. Le témoin s'est inquiété de l'important pouvoir conféré par le placement syndical, cette

pratique permettant à certains locaux syndicaux de décider quels travailleurs travaillent à certains chantiers.

« Avant, j'étais un peu naïf, côté syndical. Je prenais ça trop du côté humain, alors que j'aurais dû voir ça comme une business. J'ai constaté que le placement syndical est une force incroyable », a témoigné Ken Pereira.

Responsables du placement, les agents d'affaires sont courtisés par les entrepreneurs qui souhaitent recevoir les meilleurs travailleurs. Entrer en conflit avec une telle personne peut coûter cher, a décrit le témoin. « On devient une personne très importante parce qu'on peut faire que le contrat aille bien ou qu'il aille très, très mal. Je connais toute ma main-d'œuvre, si je vous envoie

10 fonds de baril, je peux savoir d'avance si le chantier va bien aller », a illustré Ken Pereira. Les leaders syndicaux ne se seraient pas gênés pour profiter de cette force de frappe, a-t-il dit.

Le témoin a également déploré la concentration du pouvoir au sein de la FTQ-Construction. Il a affirmé que les directeurs de la majorité des locaux syndicaux liés au plus important syndicat de la construction au Québec occupent aussi le poste de secrétaire financier, ce qui leur assure la mainmise sur les finances de leur organisation. « Ça nous donne un pouvoir incroyable, on est assis sur notre chaise et on a le contrôle total. C'est très dangereux. Si je suis corrompu et j'ai le pouvoir ultime, je vais tout corrompre. »

L'ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE ENCORE VALIDE

La commission Charbonneau a rejeté hier la demande du Fonds de solidarité FTQ, qui voulait l'empêcher d'utiliser l'écoute électronique dont ses dirigeants ont fait l'objet. Le 19 septembre dernier, le Fonds de solidarité avait présenté, au nom de Michel Arseneault et de Guy Gionet, une demande pour empêcher la diffusion des conversations interceptées par la Sûreté du Québec. Dans une décision attendue de 19 pages, la Commission a rejeté leurs arguments, estimant avoir le pouvoir d'utiliser l'écoute électronique. Les commissaires jugent que la diffusion de ces conversations ne brimait pas leur droit à la réputation, puisque ceux-ci auront l'occasion de s'expliquer. « La CEIC doit utiliser les meilleurs moyens de preuve à sa disposition. L'utilisation de l'écoute électronique en est un. »

— Pierre-André Normandin



VOUS POUVEZ RÊVER...

VOTRE ARGENT EST EN SÉCURITÉ.

UN QUÉBEC POUR TOUS

ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC



8 PRODUITS D'ÉPARGNE FLEXIBLES ET SÛRS
1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements Québec

LE TOUR DU GLOBE



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Qatar Pas d'esclavagisme sur les chantiers

Le Qatar a démenti hier les accusations d'esclavagisme ou de travail forcé d'ouvriers népalais rapportées par la presse britannique. « Il n'y a pas d'esclavagisme ou de travail forcé au Qatar », a déclaré Ali Al-Marri, président du comité national des droits de l'homme. Selon le quotidien britannique, 44 ouvriers népalais travaillant dans des conditions s'apparentant à de l'esclavagisme sont morts en 2013 dans des chantiers. — AFP

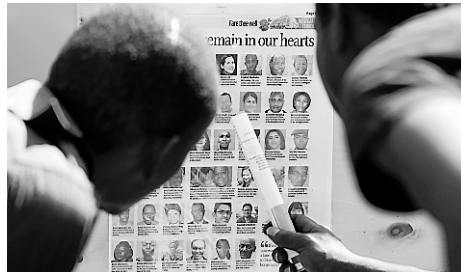


PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Kenya 39 personnes toujours portées disparues

Au moins 39 personnes restent portées disparues depuis l'attaque, il y a plus d'une semaine, du centre commercial Westgate de Nairobi, a affirmé hier la Croix-Rouge kenyane. Le bilan des disparus était jusqu'ici de 61 personnes, mais des corps ont depuis été identifiés tandis que d'autres personnes, qui n'étaient en fait pas dans le centre commercial lors de l'attaque, ont été retrouvées vivantes. — AFP



PHOTO LA PRESSE CANADIENNE

Égypte Harper demande la libération de Canadiens

Le premier ministre canadien Stephen Harper a exhorté l'Égypte, hier, à libérer immédiatement deux Canadiens. John Greyson et Tarek Loubani ont été arrêtés le 16 août après avoir tenté de se rendre dans la bande de Gaza. Ils sont emprisonnés depuis au Caire. « En l'absence de charges contre eux, ils devraient être libérés immédiatement », a fait valoir le bureau de M. Harper dans un communiqué. — AFP



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad Vague d'attentats contre les chiites

Près de 50 personnes ont été tuées hier à Bagdad dans une nouvelle vague d'attentats visant la communauté chiite. Les violences ont fait plus de 870 morts depuis le début du mois et plus de 4700 morts depuis le début de l'année. Depuis plusieurs mois, des groupes liés aux insurgés sunnites d'Al-Qaïda attaquent des mosquées, des marchés et des rassemblements de la communauté chiite. — AFP



PHOTO DOUG MILLS, THE NEW YORK TIMES

Les élus de la Chambre des représentants et du Sénat avaient jusqu'à minuit hier soir pour s'entendre sur une loi de finance pour l'exercice fiscal 2014, qui commence aujourd'hui aux États-Unis.

Fermé pour cause de dysfonction

Démocrates et républicains n'ont pu en venir à un accord sur le vote du budget américain



RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

NEW YORK — Fermé pour cause de dysfonction politique. Ce matin, le gouvernement américain pourrait accrocher des affiches portant ce message à l'entrée de ses musées, de ses parcs et de la plupart de ses agences.

Pour la première fois depuis 1996, l'État fédéral se voit contraint de renvoyer chez eux tous ses employés non essentiels — environ 800 000 fonctionnaires — en raison d'une impasse budgétaire au Congrès. Les élus de la Chambre des représentants et du Sénat avaient jusqu'à minuit hier soir pour s'entendre sur une loi de finance pour l'exercice fiscal 2014, qui commence aujourd'hui aux États-Unis.

Mais ils se sont contentés de jouer une vaine partie de

ping-pong budgétaire, se renvoyant des textes inacceptables pour l'une ou l'autre des parties.

En début de soirée, la Chambre, dominée par les républicains, a d'abord adopté un projet budgétaire finançant provisoirement l'État fédéral et prévoyant le report d'un an d'un volet clé de la loi sur la santé de Barack Obama. Il s'agit de l'obligation faite aux Américains de souscrire à une couverture maladie sous peine d'amende.

« Je ne suis pas venu ici pour fermer le gouvernement », a déclaré le président de la Chambre, John Boehner, avant ce premier vote. « Le peuple américain ne veut pas de la fermeture de l'État, et moi non plus. »

Moins d'une heure plus tard, le Sénat à majorité démocrate a rejeté le texte de la Chambre, qui était le troisième projet budgétaire des républicains s'attaquant à l'Obamacare depuis le 20 septembre.

« Albert Einstein a dit, pour définir la folie, que cela

consistait à faire la même chose encore et encore en pensant qu'on obtiendrait un résultat différent », a déclaré le chef de la majorité du Sénat Harry Reid d'un ton mordant.

En fin de soirée, les républicains de la Chambre ont proposé la mise en place d'un comité de négociateurs démocrates et républicains pour dénouer l'impasse budgétaire. Le sénateur Reid a vite rejeté cette proposition, exhortant la Chambre à voter d'abord un budget finançant le gouvernement sans toucher à la réforme de la santé.

Les manœuvres du Congrès sont survenues quelques heures après une sortie de Barack Obama contre les élus républicains de la Chambre, qui ont fait selon lui des « promesses impossibles à tenir à l'aile d'extrême droite de leur parti ».

« Une faction d'un parti d'une chambre du Congrès n'obtiendra pas la fermeture du gouvernement pour disputer les résultats d'une élection », a déclaré le président

en fin d'après-midi dans la salle de presse de la Maison-Blanche.

« Que cela soit clair. La réforme de la santé continuera à être appliquée, quoi que décide le Congrès », a-t-il ajouté en excluant de céder à toute demande de « rançon » sur cette question.

Adoptée par le Congrès en 2010 et validée par la Cour suprême en 2012, la réforme de la santé franchira aujourd'hui une étape cruciale. Les 48 millions d'Américains non assurés pourront commencer à s'inscrire sur des sites internet, comparer les prix et souscrire à une couverture maladie, plus ou moins subventionnée en fonction de leurs revenus.

Les républicains du Congrès se battent contre l'application de cette loi depuis son adoption, l'assimilant au socialisme.

Dans sa déclaration à la Maison-Blanche, Barack Obama a également détaillé les conséquences de la paralysie de l'État fédéral. Celle-ci « mettrait des bâtons dans les

rouages de notre économie au moment où elle démarrait », a-t-il dit.

« L'idée de mettre en péril les progrès durement acquis par le peuple américain est le summum de l'irresponsabilité », a-t-il ajouté.

La fermeture du gouvernement est susceptible de nuire encore davantage à l'image des élus républicains du Congrès qu'à celle de leurs vis-à-vis démocrates ou du président.

Selon un sondage *Washington Post/ABC News* publié hier, à peine un Américain sur quatre (26 %) approuve la façon dont les républicains du Congrès ont géré les négociations budgétaires, alors que 34 % approuvent la gestion de leurs adversaires démocrates et 41 %, celle du président.

Conscient de ces données, le sénateur républicain John McCain a exhorté les républicains de la Chambre d'adopter un projet budgétaire ne touchant pas à l'Obamacare.

« Nous ne pouvons pas gagner. Cela va se produire tôt ou tard », a-t-il déclaré.

Massachusetts - Québec :

Un partenariat pour l'économie de l'innovation



LE CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL

Déjeuner-causerie de la
série *Politique* présentée par :



11 octobre 2013 • de midi à 14 h

Marriott Château Champlain Montréal, 1050, rue de la Gauchetière Ouest

Thèmes abordés :

- Renforcer la coopération économique Massachusetts - Québec
- Favoriser l'entrepreneuriat entre les deux États
- Développer une collaboration dans le domaine de l'éducation supérieure



Deval Patrick

Gouverneur du Massachusetts



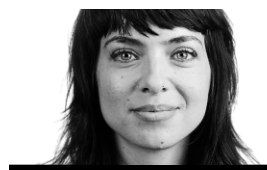
Inscrivez-vous : www.corim.qc.ca • 514-340-9622



ITALIE

« Nous sommes otages de Berlusconi »

À quatre jours de son éjection probable du Sénat italien – et de la vie politique –, Silvio Berlusconi joue son va-tout pour faire tomber la fragile coalition d'Enrico Letta, avec l'arrogance d'un as du poker. Un affront qui fait trembler les marchés et menace de saborder l'embellie de la troisième économie de la zone euro.



MALI ILSE PAQUIN
COLLABORATION SPÉCIALE

ROME — Andrea Casarini, 20 ans, n'a jamais connu la politique italienne sans Silvio Berlusconi. Il portait encore des couches quand Il Cavaliere a fondé son premier parti de droite, Forza Italia, en janvier 1994. C'est peut-être pourquoi l'étudiant au chômage ne s'étonne guère de la dernière ruse du vieux renard.

Toujours fort dans les sondages, le magnat de presse a retiré ses cinq ministres de la coalition droite-gauche samedi dernier, dans le but de provoquer de nouvelles élections – ainsi éviter son expulsion imminente du Sénat à la suite de sa condamnation pour fraude fiscale, le 1^{er} août.

« Il connaît les règles du jeu mieux que personne, dit Andrea Casarini, qui a voté pour le parti de gauche Sinistra Ecologia Libertà aux élections de février dernier. Mais ses manigances nous prennent en otage. Nous, les Italiens, sommes très bons dans l'art de l'autodestruction. »

Les événements d'hier semblaient donner raison à Andrea Casarini. En torpillant le cabinet d'Enrico Letta (Parti démocrate), en

poste depuis seulement cinq mois, Silvio Berlusconi a fait chuter la Bourse de Milan de 2% et même le FTSE 100 de Londres de 1% à leur ouverture, hier matin.

Des signaux qui font craindre le pire à des représentants patronaux, syndicaux et bancaires: un retour à la crise de l'automne 2011, lorsque le taux d'emprunt de la dette souveraine astronomique (2000 milliards d'euros) frôlait le seuil critique de 7%. L'agence de notation Fitch a agité le spectre d'une dégradation de la note italienne, hier. Et ce, au moment où le PIB a enregistré une hausse de 0,3% au dernier trimestre.

Une rébellion contre Berlusconi?

C'est toute l'Europe qui pourrait faire les frais d'une crise politique en Italie, troisième puissance de la zone euro. D'ailleurs, la chancelière allemande Angela Merkel a signalé son soutien au premier ministre Enrico Letta, qui

« Sa carrière politique se terminera quand il sera mort. »

— Dario Rossetti, 45 ans, sympathisant de la gauche.

s'apprête à dévoiler son budget et d'importantes réformes économiques pour l'année 2014.

Dans une tentative de mettre son rival au pied du



PHOTO REMO CASILLI, ARCHIVES REUTERS

L'ancien premier ministre italien, Silvio Berlusconi, a retiré ses cinq ministres de la coalition au pouvoir depuis seulement cinq mois. Une décision qui pourrait plonger à nouveau le pays dans une crise économique, alors que l'Italie peine toujours à sortir de celle de l'automne 2011.

mur, Letta demandera un vote de confiance demain au Parlement, où son parti n'a pas de majorité claire. « À l'heure actuelle, il doit être en négoc-

En effet, le premier ministre n'est pas sans savoir que des fissures sont apparues dans la formation de Berlusconi. Trois des ministres démissionnaires l'ont accusé à mots couverts d'« extrémisme ». « Si les extrémistes devaient l'emporter, je deviendrais un Berlusconien autrement », a affirmé dimanche Angelino Alfano, secrétaire de Forza Italia et ministre de l'Intérieur sortant.

Mais Berlusconi ne s'est montré nullement intimidé à un rassemblement de ses troupes, hier soir. « Nous voulons des élections, car nous

ne pouvons obtenir de vraies réformes ainsi. Nous devons demeurer unis », a-t-il affirmé, selon l'agence de presse italienne Ansa.

Chose certaine, les Italiens le croient encore capable de tout. « Sa carrière politique se terminera quand il sera mort », dit Dario Rossetti, 45 ans, un sympathisant de la gauche.

De son côté, le jeune Andrea Casarini est convaincu qu'il ne le verra jamais derrière les barreaux. « Dans ce pays, la justice n'est pas égale pour tous », dit-il, souriant malgré lui.

Le retour du voile en Turquie

Le voile ne fait pas la manchette qu'au Québec. Le premier ministre islamiste de la Turquie, Recep Tayyip Erdogan, vient d'annoncer que les fonctionnaires auront le droit de le porter, près d'un siècle après son interdiction par Atatürk.

MATHIEU PERREULT

Cette décision communiquée hier permet aux fonctionnaires de porter le voile et, pour les hommes, la barbe, un autre symbole de piété, s'ils ne sont pas en situation d'autorité.

Les soldats, les policiers, les juges et les procureurs sont exclus des nouvelles mesures. Déjà, le voile était toléré pour les étudiants dans plusieurs universités, même si la Cour suprême turque avait annulé en 2008 une loi autorisant formellement le voile pour les étudiants. L'an dernier, les élèves des écoles religieuses avaient à leur tour gagné le droit de porter le voile sans que la Cour suprême n'intervienne. Celle-ci est en effet affaiblie par des réformes



PHOTO KEREM UZEL, BLOOMBERG

Interdit depuis les années 1920, le voile fait un retour dans la fonction publique turque. La décision a été prise par le premier ministre islamiste Recep Tayyip Erdogan. La barbe chez les hommes sera également acceptée pour ceux qui ne sont pas en situation d'autorité.

constitutionnelles en 2010, selon Sinan Ülgen, politologue spécialiste de la Turquie au Carnegie Endowment for Peace à Washington. Les mesures annoncées prévoient également des améliorations pour les Kurdes et la minorité religieuse alevite.

Le contexte

Au pouvoir depuis 2003, le Parti pour la justice et le

développement (AKP) n'en est pas à ses premières tentatives de « déséculariser » le pays, selon Sinan Ülgen, politologue spécialiste de la Turquie au Carnegie Endowment for Peace à Washington.

« Au début, il y a eu beaucoup d'opposition de la part de l'élite intellectuelle et de l'armée. Mais au fil des années, particulièrement

après sa dernière réélection en 2011, le voile est devenu davantage accepté. Il se peut tout de même qu'il y ait une réaction lors des prochaines élections, au début de l'an prochain. Les manifestations de juin dernier étaient en partie nées de l'interdiction de la vente d'alcool après 22h, en avril. »

En 1999, une députée turco-américaine, Merve Kavakçı,

avait été déçue de sa nationalité turque après être entrée au Parlement avec son voile.

Des appuis occidentaux

L'ONG occidentale Human Rights Watch (HRW) appuie depuis plusieurs années les tentatives de l'AKP d'affaiblir l'interdiction du voile.

La représentante de HRW à Ankara, Emma Sinclair-Webb, a affirmé plus tôt cette année, en entrevue au grand quotidien *Zaman*, que l'AKP avait permis « une participation accrue des femmes dans la vie publique et politique », notamment parce qu'elles peuvent porter le voile.

Elle avait par contre attaqué les procès contre des journalistes turcs. En 2005, HRW avait déploré la décision de la Cour européenne des droits de l'homme de ne pas appuyer une étudiante turque expulsée de l'université parce qu'elle portait le voile.

Interdit depuis les années 20

C'est le fondateur de la Turquie moderne, Mustafa Kemal Atatürk, prenant le pouvoir après la défaite ottomane durant la Première Guerre mondiale, qui avait imposé une sécularisation, synonyme selon lui de la modernité et de la puissance économique occidentales.

Le voile a été interdit dès les années 20, mais il a fallu attendre le coup d'État militaire de 1980 pour que l'interdiction soit réellement appliquée – à cause de la popularité grandissante des partis et des organisations islamistes.

Syrie Enquête sur les biens d'un oncle de Bachar al-Assad

La justice française a ouvert une enquête préliminaire sur le patrimoine immobilier en France de Rifaat al-Assad, un oncle du président syrien Bachar al-Assad. Les associations combattant la corruption Sherpa et Transparency International France (TIF) évoquent parmi ses propriétés françaises un hôtel particulier et « plusieurs dizaines d'appartements » à Paris, ainsi qu'un domaine de 45 hectares près de Paris. — AFP

PROMOTION

CAHIER SPÉCIAL

LES GRANDS CONSTRUCTEURS

POUR FAIRE UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS L'ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ

À LIRE CE MERCREDI DANS LA PRESSE

Résultats des tirages du : 2013-09-30

Lotto-D 3 1 1 2 1 3 4 2

Power 4 7 8 8 A

Banco 08 11 14 17 21 23 25 26 28 29 32 34 44 47 48 51 52 59 64 65

Astro Jour - Mois - Année - Signe
17 - MAI - 97 - VIERGE

Quotidienne 3 123 4 3494

Triplex 06 12 19 33 38

Extra 3407244

LE NOUVEAU LOTTO 649 Attention à ce que vous promettez. Avec le million garanti chaque tirage, quelqu'un va gagner, c'est garanti.*

*Détails à lottoquebec.com

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Mario Girard > Directeur principal de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

L'illusion perdue



MARIO ROY

mroy@lapresse.ca

Is ont d'abord séparé les croyants des infidèles. Puis, faisant de ces derniers des otages destinés à mourir, ils les auraient torturés – y compris les enfants – en leur arrachant les yeux, le nez, les doigts, les organes génitaux... Plusieurs jours après la tragédie du centre commercial Westgate de Nairobi, les récits d'horreur commencent à émerger dans plusieurs médias, dont le *Star kényan*, les britanniques *The Independent* et *Daily Mail*, l'américain *USA Today* ainsi que la chaîne saoudienne Al-Arabiya.

On comprend mal la puissance de l'« idée » islamiste.

Et si on a la force de regarder au-delà de ces abominations, on dégagera de l'offensive des shebab somaliens une sombre perspective.

«La vérité qui dérange, prévient *The Economist*, c'est que depuis les 18 derniers mois, malgré leurs infortunes et leurs échecs, al-Qaïda et ses alliés djihadistes effectuent un retour spectaculaire». Après un sanglant attentat en Algérie, nous-mêmes remarquons il y a huit mois que l'islamisme a progressé par la politique ou la violence en Tunisie, en Égypte, en Turquie, au Yémen, en Somalie, au Soudan, au Niger, au Nigeria, en Libye, au Mali... une liste à laquelle il faut maintenant ajouter le Kenya et la Syrie. Sans doute aussi l'Afghanistan, que les talibans reconquérèrent petit à petit en

attendant le grand soir où les militaires occidentaux plieront bagage.

Après l'exécution d'Oussama ben Laden, l'élimination de plusieurs cadres d'al-Qaïda et les propos lénifiants du président Barack Obama, il semblait permis de croire que la guerre globale à la terreur déclenchée après le massacre du 11 septembre 2001 était terminée. Qu'elle pourrait désormais céder la place à des opérations de police modestes et ciblées. Or, depuis huit jours et en ne recensant que les attentats majeurs, ceux-ci ont semé plus ou moins 550 cadavres au Pakistan, au Nigeria, au Kenya, en Irak.

Fin de l'illusion.

■ ■ ■

Soyons francs, la chose nous indiffère passablement: ceux qui meurent sont des Africains, ou des Asiatiques, ou des musulmans vivant loin de nous.

Après l'indifférence, il y a aussi l'incompréhension, notamment de la formidable puissance de l'« idée » islamiste. En témoigne le recrutement croissant de djihadistes en Occident, à la fois chez les ressortissants étrangers venus y vivre et chez les convertis. (Entre autres, Samantha Lewthwaite, une Britannique «de souche» et veuve d'un autre converti qui s'est fait exploser à Londres, aurait pris part à l'opération de Nairobi.)

Enfin, il y a l'impuissance. Que faire, en effet? Qu'est-ce qui n'a pas été essayé dans cette guerre asymétrique où le potentiel militaire classique ne sert visiblement à rien et où une seule des deux parties est sommée d'être rigoureusement morale? Surtout, surtout: comment combat-on une «idée», en particulier lorsque cautionnée par un dieu, aussi irrationnelle, immorale et assassine soit-elle?

Ça, l'Homo sapiens n'a pas encore trouvé.

Le déséquilibre futur



ANDRÉ PRATTE

apratte@lapresse.ca

Le déséquilibre fiscal, longtemps le principal grief des provinces à l'égard du fédéral, ne fait plus les manchettes. Les augmentations importantes des transferts fédéraux – plus 20 milliards depuis 2005-2006 – ont affaibli l'argumentaire des gouvernements provinciaux. Cependant, la question reviendra bientôt à l'ordre du jour.

Le déséquilibre fiscal reviendra bientôt à l'ordre du jour.

Des projections à long terme publiées la semaine dernière par le Directeur parlementaire du budget indiquent en effet que si les tendances actuelles se maintiennent, le gouvernement du Canada se retrouvera d'ici quelques années en situation de surplus budgétaires récurrents. S'il utilise ces excédents pour rembourser sa dette, celle-ci sera effacée en 30 ans.

À l'opposé, les gouvernements provinciaux et municipaux verront leur situation financière se détériorer inexorablement à compter de 2017, essentiellement parce que les dépenses de santé à la charge des provinces augmenteront plus vite que leurs revenus. Les déficits succéderont aux déficits, de sorte que la dette des ordres de gouvernement autre que le fédéral croîtra rapidement à compter de 2020.

Les gouvernements provinciaux blâmeront Ottawa, du fait

que le gouvernement Harper a décidé de freiner la croissance de ses transferts pour la santé. Ce taux d'augmentation, qui est de 6% par année depuis 10 ans, sera plafonné au niveau de la croissance économique annuelle à compter de 2017-2018. En conséquence, les transferts fédéraux paieront pour une part de plus en plus petite des dépenses provinciales en santé.

À mesure que les provinces se verront forcées de réduire leurs dépenses dans ce domaine névralgique, les pressions croîtront pour que le fédéral augmente sa contribution. Toutefois, le passé nous l'a démontré, cela n'est pas la voie à suivre. La présence du gouvernement du Canada dans le financement des soins de santé – une compétence provinciale – a généré des effets pervers, notamment une confusion quant à la responsabilité de la gestion du système.

À mesure que sa situation budgétaire s'améliorera, Ottawa devrait réduire ses impôts et taxes plutôt que d'augmenter ses transferts et ses dépenses de programme. Les gouvernements provinciaux jouiront alors de l'espace fiscal nécessaire pour augmenter leurs propres impôts et financer ainsi la croissance rapide des dépenses de santé. Si leur électorat résiste, ces gouvernements devront primer les dépenses. Dans un cas comme dans l'autre, le lien sera clair entre les choix des contribuables et leurs conséquences pour les services de santé offerts.

Un jour ou l'autre, les provinces devront faire face à une réalité incontournable: pas plus qu'une famille, un gouvernement ne peut laisser croître son principal poste de dépenses plus rapidement que ses revenus, année après année. Ce sera alors l'heure de décisions trop longtemps remises aux calendes grecques.



DROITS RÉSERVÉS/serge.chapleau@lapresse.ca

OPINION

Un discours moins inclusif



JEAN-FRANÇOIS CARON

L'auteur est professeur de science politique à l'Université de Moncton. Ce texte est extrait d'un bulletin publié par l'Idée fédérale, un réseau québécois de réflexion sur le fédéralisme.

Depuis les années 1950 et 1960, la logique qui soutient le projet sécessionniste québécois a toujours été examinée à travers le prisme du droit du Québec à l'autonomie gouvernementale. C'est pourquoi les premières réflexions indépendantistes de personnes telles que Raymond Barbeau, Marcel Chaput ou André d'Allemagne ont toujours tourné autour de la notion que, pour assurer la survie de leur langue et de leur culture, les Québécois devaient devenir maîtres chez eux et s'autogouverner au sein de leur propre État souverain.

Toutefois, le discours souverainiste au Québec ne semble plus reposer principalement autour de cette rhétorique. Depuis la dernière décennie, l'idée que le Québec se doit de réaliser l'indépendance afin de pouvoir s'autogouverner a été abandonnée et remplacée par un discours centré sur l'incompatibilité entre le développement politique du Canada anglais et la spécificité du Québec.

Plus précisément, il a été soutenu par les élites souverainistes que le Québec est une société progressiste, sociale-démocrate et pacifiste, alors que le Canada anglais est plus conservateur dans ses choix sociaux et économiques. Cette idée a atteint son apogée lors de l'élection

provinciale de septembre 2012, lorsque Pauline Marois a invité les souverainistes de droite à voter pour un autre parti que le Parti québécois.

De toute évidence, de nombreuses raisons expliquent cette transformation du discours souverainiste. La présence à Ottawa d'un gouvernement conservateur dirigé par le premier ministre Stephen Harper a joué un important rôle. À travers leurs politiques publiques, les conservateurs sont présentés par les indépendantistes comme la quintessence de l'évolution du Canada vers des valeurs qui sont de plus en plus étrangères à celles du Québec. Ce nouveau discours reste très problématique en ce qu'il présente deux défauts de taille.

En confondant valeurs et identité, une société peut tomber dans les mêmes pièges que ceux qui sont associés au nationalisme ethnique.

En premier lieu, il est entièrement faux. Les Québécois ont démontré dans de nombreux sondages qu'ils partagent essentiellement les mêmes valeurs que les citoyens du reste du Canada. En fait, sur certains sujets, les Québécois vont même jusqu'à se montrer moins progressistes que les Anglo-Canadiens. Par conséquent, en laissant de côté le discours sur l'autodétermination au profit d'un discours orienté sur le conflit des valeurs entre le Québec et le reste du Canada, le Parti québécois a contribué à exclure de son discours politique toute possibilité

de devenir une coalition de tous les nationalistes soucieux de la liberté collective de leur nation. Il est plutôt devenu le seul véhicule politique des souverainistes qui se situent sur la gauche du spectre idéologique. Autrement dit, le projet souverainiste devient plutôt un simple projet politique qui est par essence moins inclusif que le précédent.

En abandonnant les éléments inclusifs sur la capacité du Québec de s'autogouverner en faveur d'une conception d'un Québec qui serait radicalement différente du Canada anglais, le discours sécessionniste du Québec manifeste une forte ressemblance avec l'ancien nationalisme ethnique. Plus précisément, le fait d'être Québécois ne s'appuie plus sur la simple réalité de vivre au Québec et jouer un rôle actif au sein de sa vie politique. La définition de la québecitude repose désormais sur des éléments objectifs, à savoir des valeurs inhérentes à la social-démocratie et au pacifisme.

Le problème vient du fait que ces valeurs ne sont pas universelles. Elles sont nécessairement source de division et propres aux personnes qui se situent sur la gauche du spectre politique. Il s'avère que, comme pour le nationalisme ethnique, la définition de ce qu'est un Québécois, projetée par les élites indépendantistes, est tributaire de certains critères objectifs. Par conséquent, un Québécois nationaliste et conservateur se sentira exclu de la définition nationale, tout comme les protestants et les anglophones s'en sentaient exclus en vertu de l'ancienne définition ethnique.

En confondant valeurs et identité, une société peut tomber dans les mêmes pièges que ceux qui sont associés au nationalisme ethnique.

LA PRESSE

LE BLOGUE QUEL AVENIR POUR MONTRÉAL?

Voies réservées: gros potentiel... si elles voient le jour par François Cardinal

LA QUESTION DU JOUR

Devrait-on instaurer un péage pour financer le nouveau pont Champlain?

Oui > 55%
Non > 40%
Je ne sais pas > 5%

Résultats à 19h15, hier > 11 996 répondants

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?

Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION?

Écrivez-nous à debats@lapresse.ca

RÉDACTION 514.285.7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453
www.lapresse.ca/abonnement

PUBLICITÉ 514.285.6931

PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363
petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS 514.285.6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES 514.285.7320
carrieres@lapresse.ca

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 500, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de l'imprimerie Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

À BIEN Y PENSER

DÉBATS

Si tu es honnête et que tu reçois un paiement en double, tu le rembourses même si tu es dans la dèche. Autrement, c'est du vol, malgré tes problèmes. Dans le cas des chèques d'aide sociale, en plus, c'est de l'argent qui provient de l'ensemble des Québécois, déjà surtaxés. Alors, prestataires, remboursez S.V.P.
— Ghislaine Brassard, retraitée de Montréal

Une bataille nauséabonde



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Dans la bataille nauséabonde qui oppose Jacques Duchesneau et la CAQ à André Boisclair, comment expliquer que le gouvernement Marois ait réagi aussi mollement? Pourquoi ne pas avoir défendu bec et ongles un haut fonctionnaire qui, jusqu'à preuve du contraire, n'a commis aucune faute?

Par sa passivité, le gouvernement a donné de la crédibilité à une campagne de salissage montée par un franc-tireur sans scrupules et entérinée par la CAQ pour de basses raisons partisans.

On comprend qu'André Boisclair, assommé par ce coup porté à sa réputation, ait instinctivement voulu retourner à l'anonymat en demandant d'être suspendu de ses fonctions. On comprend que la colère l'ait impulsivement poussé à tenter des poursuites judiciaires. Mais un gouvernement doit faire preuve de

Par sa passivité, le gouvernement a donné de la crédibilité à la campagne de salissage montée par un franc-tireur sans scrupules.

sang-froid. Un patron doit protéger ses employés. Le gouvernement, son patron en l'occurrence, aurait dû calmer M. Boisclair, le persuader de rester dans ses fonctions et tenter de le dissuader de se lancer dans une aventure judiciaire aléatoire, qui risque de lui faire plus de mal que de bien.

Ce dernier aurait dû se contenter d'expliquer la chronologie des événements concernant cette subvention à l'église St-James, comme il l'a très bien fait dans son point de presse de dimanche, puis retourner à son boulot avec l'appui plein et entier de ses patrons. M^{me} Marois aurait dû proclamer haut et fort que rien, dans la façon dont la subvention a été accordée, ne justifiait une mise à l'écart.

Car enfin, ou M. Duchesneau détient un dossier incriminant, et alors il devait en saisir la police. Ou alors, M. Duchesneau n'a pas de preuve et il a lâchement calculé que M. Boisclair n'oserait pas le poursuivre, pour éviter le risque de devoir débattre en cour toutes sortes d'informations sur ses anciennes habitudes.

La seule réponse digne, face à la calomnie, est de ne pas s'abaïsser à y répondre. Voilà qui aurait établi clairement qu'au Québec, on ne se laisse pas impressionner par des insinuations de bas étage sur un individu, fût-il un ancien chef de parti.

Il n'y avait donc qu'à tourner la page calmement en laissant la CAQ mariner dans son jus malodorant. Cette affaire de coke datant de 1997 a été réglée. M. Boisclair l'a payée cher quand elle est remontée à la surface en 2003, et les Québécois ont autre chose à faire que de s'intéresser aux péchés de jeunesse de leurs compatriotes.

Il est vrai que M^{me} Marois n'a pas de raison de porter M. Boisclair dans son cœur, lui qui lui a ravi, en 2003, le leadership qu'elle estimait être son dû. Mais l'explication la plus vraisemblable est que la première ministre s'est affolée à l'idée que son gouvernement soit associé à une personnalité sur laquelle pèsent des soupçons de corruption, aussi gratuits soient-ils, tant il est vrai que dans ce Québec de 2013 soumis corps et âme à l'action délétère de la commission Charbonneau, la présomption d'innocence n'existe plus et qu'il suffit d'avoir vu l'homme qui a vu l'ours pour être rejeté dans le camp des pestiférés.

L'opposition, dans ce dossier, n'a rien fait pour relever le débat, au contraire. François Legault, désespéré à l'idée que des élections signeraient l'arrêt de mort de son parti, a montré qu'il était prêt à n'importe quoi pour nuire au PQ. Amir Khadir en a rajouté en accusant « les vieux partis » de corruption, et le député libéral Robert Poëti a reproché à M^{me} Marois de ne pas avoir sévi envers M. Boisclair. Heureusement, Sam Hamad a fait entendre un autre son de cloche, mais où est le renouveau politique promis par Philippe Couillard?

Laissez passer le médecin



MARCELO LANNES
L'auteur est médecin spécialiste en anesthésiologie et en soins intensifs à l'Hôpital neurologique de Montréal et à l'hôpital Royal Victoria.

J'adresse cette lettre à tous ceux qui ont frappé ma voiture et m'ont crié des insultes lorsque j'essayais de me rendre à l'Hôpital neurologique de Montréal dimanche dernier, juste après la fin du match des Alouettes.

Il m'arrive d'être appelé pour une urgence, soit en salle d'opération, soit aux soins intensifs. Dimanche, j'ai été appelé pour une patiente qui avait besoin d'une chirurgie d'urgence au cerveau.

Malheureusement, à cause de la sortie des spectateurs du stade, plusieurs voies d'accès à l'hôpital étaient bloquées. Après presque 20 minutes d'attente, j'ai réussi à emprunter la rue Milton; une policière m'a laissé passer. Mais cela n'était pas le seul problème. La rue University était devenue une voie piétonne, et les gens ne s'écartaient pas pour me laisser passer.

Quelques individus ont frappé ma voiture, incluant un homme âgé qui a frappé mon pare-brise avec son sac à dos! Je n'allais pourtant pas vite, ç'aurait été impossible. Cela ne donnait pas grand-chose quand j'essayais en

Il est inconcevable que des professionnels de la santé soient exposés à des dangers d'agression physique alors qu'ils essaient de secourir des patients gravement malades.

criant d'expliquer que je me rendais à l'hôpital pour une urgence. Par la suite, même lorsqu'il était évident que je me rendais à l'hôpital, quelques individus ne me laissaient pas entrer. Là encore, ma voiture a reçu des coups de pied.

À la demoiselle qui s'est arrêtée pour que je puisse passer et qui s'est plainte par la suite que je ne lui ai pas dit merci, bon, je lui dis maintenant: merci!

Pour ceux qui ont retardé mon arrivée au bloc opératoire, sachez qu'il n'y a pas eu de conséquences graves aux gestes que vous avez faits. J'espère que personne n'aura ce genre de comportement quand vous ou quelqu'un de votre famille aurez besoin d'une chirurgie d'urgence.

Il est inacceptable que l'accès à un hôpital soit bloqué pour n'importe quelle raison. Il est surtout



PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

Après les parties des Alouettes, les accès à l'Hôpital neurologique de Montréal et au Royal Victoria sont compromis par les nombreux spectateurs qui quittent le stade et bloquent les rues.

inconcevable que des professionnels de la santé soient exposés à des dangers d'agression physique alors qu'ils essaient de secourir des patients gravement malades.

Ce n'est pas la première fois qu'il m'arrive de me retrouver dans cette situation pendant un match des Alouettes. D'autres collègues m'ont rapporté avoir éprouvé de

grandes difficultés pour se rendre à l'hôpital dans le passé. Malheureusement, aucune mesure n'a été prise après qu'ils se sont plaints à la direction.

Avons-nous vraiment besoin qu'une catastrophe survienne et qu'une enquête du coroner nous confirme que cette situation est absurde et doit être changée?

Le viol d'une réputation



JEAN BAILLARGEON
L'auteur est expert-conseil en communication stratégique et en gestion d'enjeux.

L'affaire Duchesneau-Boisclair contient tous les éléments d'un viol de réputation. Car il s'agit bien ici d'un viol. Sous le prétexte du droit à l'information et de l'intérêt public, on utilise le tribunal de l'opinion publique pour juger quelqu'un en le déclarant coupable par association.

Cette méthode de discrédit public atteint présentement des sommets grâce aux déclarations obtenues lors d'un témoignage devant la commission Charbonneau. Ainsi, André Boisclair, ex-ministre péquiste qui vient de quitter temporairement son poste de délégué du Québec à New York, serait coupable par association, selon le député caquiste Jacques Duchesneau, d'avoir octroyé une subvention à son ami entrepreneur Paul Sauvé qui, par une malheureuse coïncidence, a subi par la suite l'infiltration du crime organisé. Les Hells Angels, dont la réputation n'est plus à faire, font leur pain et leur beurre avec le trafic de la drogue et, notamment, de la cocaïne. Une substance que, par une autre coïncidence, André Boisclair a consommée jadis, de son propre aveu.

Donc, selon M. Duchesneau, il suffirait d'associer ces coïncidences pour prétendre qu'André Boisclair est suspect par association, en laissant entendre que l'ex-ministre aurait pu acheter sa cocaïne auprès

du groupe de motards, qui l'aurait peut-être par la suite fait chanter pour qu'il octroie la subvention à son ami Paul Sauvé. Il s'agirait là d'une méthode inspirée de la théorie des dominos: un événement en entraînerait forcément un autre.

Mais pour Jacques Duchesneau, l'important n'est pas de prouver les liens entre les événements, mais plutôt de projeter une image négative de M. Boisclair et de ternir par ricochet la réputation du gouvernement. Le mal est fait. Puisque nous vivons dans un monde de perception, Jacques Duchesneau compte sur la couverture négative des médias pour nuire davantage à la réputation du Parti québécois que de celle d'André Boisclair, qui sert avant tout de bouc émissaire dans toute cette histoire.

faits allégués, mais aussi, et surtout, M. Duchesneau a failli au niveau de sa compétence éthique. En politique, il y a un «savoir-être» qui requiert un minimum de respect face à ses adversaires. Jacques Duchesneau a transgressé cette règle non écrite.

Ses attaques contre André Boisclair sont-elles guidées par un calcul et une stratégie basement partisans afin de faire remonter la CAQ dans les sondages? «L'Eliot Ness» québécois à l'origine de la commission Charbonneau perdra-t-il sa crédibilité dans cette affaire à long terme? En tous cas, cela en dit long sur ses capacités à gérer un ministère de la Sécurité publique et à gouverner.

J'ai froid dans le dos en pensant qu'il pourrait éventuellement abuser de ses pouvoirs de ministre pour

Les attaques de Jacques Duchesneau contre André Boisclair sont-elles guidées par une stratégie basement partisane afin de faire remonter la CAQ dans les sondages?

Quand une réputation est violée, le temps joue contre celui qui subit les attaques. La mise en demeure et la poursuite judiciaire d'André Boisclair contre Jacques Duchesneau ne pourront à court terme rétablir ni la réputation de M. Boisclair, ni celle du gouvernement.

On peut se questionner sur le bon jugement politique du député Jacques Duchesneau. Non seulement sa sortie publique a terni une réputation, sans preuves qui appuyent les

provoquer une chasse aux sorcières ou, pis encore, agir en déclenchant arbitrairement des enquêtes fortuites qui pourraient détruire à jamais les réputations de gens honnêtes, mais qui ont le malheur de ne pas partager son point de vue politique.

Une erreur avouée est vite pardonnée; M. Duchesneau devrait sans tarder s'excuser auprès d'André Boisclair pour ses accusations sans fondement, à moins qu'il ne dévoile publiquement sa preuve.

Le consommateur avisé lit les petits caractères : †, ‡, ††, †††, ††††, †††††, ††††††. Les offres de cette annonce s'appliquent à la livraison au détail des modèles neufs sélectionnés achetés entre le 1^{er} et le 31 octobre 2013 auprès des concessionnaires participants et peuvent être modifiées ou prolongées sans préavis. Le transport (1 695 \$) et la taxe sur le climatiseur (le cas échéant) sont compris dans le prix d'achat. Certains frais supplémentaires ne seront ajoutés aux prix tout inclus des véhicules annoncés. L'immatriculation, l'assurance, les droits sur les pneus neufs (15 \$) et les taxes applicables sont en sus et seront exigés à la livraison. Un acompte peut être demandé. Le concessionnaire peut vendre ou financer à prix moindre. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et conditions. † Le prix d'achat s'applique à la Dodge Grand Caravan SE 2014 (RTKH53 + 29E) : 19 995 \$. Le prix d'achat comprend, le cas échéant, une remise au comptant. ‡ Les remises au comptant (Dodge Grand Caravan SE 2014 : 8 100 \$) sont offertes sur certains modèles neufs 2014 sélectionnés et sont déduites du prix négocié avant l'application des taxes. † Le taux de financement à l'achat de 4,29 % jusqu'à 96 mois est offert aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par la RBC Banque Royale, la Banque Scotia et Financement Auto TD et est applicable à la Dodge Grand Caravan SE 2014 (RTKH53 + 29E). Exemple : Dodge Grand Caravan SE 2014 (RTKH53 + 29E) financé à un taux de 4,29 % pour 96 mois sans aucun acompte équivalent à 208 paiements aux deux semaines de 113,63 \$, des frais de crédit de 3 640,04 \$ et une obligation totale de 23 635,04 \$. ** Prix du modèle Dodge Grand Caravan Crew 2014 (RTKH53 + 29K) montré : 30 150 \$ (incluant une remise au comptant de 7 000 \$). Les modèles montrés peuvent différer légèrement des modèles qui sont commercialisés au Canada. † Données basées sur le Guide de consommation naturelles Canada (NCCan), Dodge Grand Caravan SE 2014 avec moteur V6 Pentastar™, consommation de 7,9 L/100 km sur autoroute et de 12,2 L/100 km en ville. Les méthodes d'essai utilisées sont celles du gouvernement du Canada. La consommation d'essence de votre véhicule varie selon le groupe motopropulseur, vos habitudes de conduite et d'autres facteurs - à des fins de comparaison seulement. † Affirmation basée sur les ventes totales enregistrées de 1984 à août 2013. † Selon l'étude de segmentation des mini-fourgonnettes 2013 de Ward's. Les autres véhicules conçus ou manufacturés par Chrysler Group LLC sont exclus. † De vraies bonnes affaires. En temps réel. Utilisez votre appareil mobile pour construire le modèle de votre choix et en obtenir le prix. Le sceau Best Buy est une marque de commerce de Consumers Digest Communications LLC et utilisée sous licence. ** Le logo SiriusXM est une marque de commerce enregistrée de SiriusXM Satellite Radio Inc. ** Pentastar est une marque de commerce de Chrysler Group LLC et utilisée sous licence. † Coop publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep • Dodge • RAM



Dodge Grand Caravan Crew 2014 montrée**

DODGE GRAND CARAVAN

ELLE FAIT PASSER

LA FAMILLE

EN PREMIER

DEPUIS 29 ANS



MEILLEUR DE SA CATÉGORIE
283 CH*



GAGNANT
 « MEILLEUR ACHAT 2013 »
 DE CONSUMERS DIGEST



« MEILLEUR CHOIX SÉCURITÉ » SELON L'IIHS

DODGE GRAND CARAVAN SE 2014

LA MINI-FOURGONNETTE LA PLUS VENDUE AU PAYS DEPUIS 29 ANS[†]

À PARTIR DE :

19 995 \$[†]

LE PRIX COMPREND 8 100 \$[†] DE REMISE AU COMPTANT, LES FRAIS DE TRANSPORT ET LA TAXE SUR LA CLIMATISATION.

OU CHOISISSEZ

UN FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE

114 \$[†]

AUX DEUX SEMAINES
 POUR 96 MOIS
 FRAIS DE TRANSPORT ET TAXE
 SUR LA CLIMATISATION INCLUS



PERFORMANCE

- MOTEUR V6 PENTASTAR[™] DE 3,6 L À VVT DE 283 CH LE PLUS PUISSANT DE SA CATÉGORIE



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- TRANSMISSION À 6 VITESSES
- MODE ÉCONOMISEUR D'ESSENCE **EXCLUSIF DANS SA CATÉGORIE***
- AUTOROUTE : AUSSI PEU QUE 7,9 L/100 KM (36 MPG)^A
- VILLE : AUSSI PEU QUE 12,2 L/100 KM (23 MPG)^A



ÉQUIPEMENT DE SÉRIE

- SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'ANTIDÉRAPAGE AVEC ANTIPATINAGE TOUTES VITESSES
- RIDEAUX GONFLABLES LATÉRAUX
- CLIMATISATION BIZONE
- FREINS À DISQUE AVEC ANTIBLOCCAGE (ABS) AUX 4 ROUES



RAM

DODGE



De vraies bonnes affaires. En temps réel.

Visitez le www.dodge.ca/offres pour obtenir des renseignements sur les offres spéciales, les incitatifs et les stocks du concessionnaire le plus près de chez vous[†].